



PAPIERS DE RECHERCHE **CRC** WORKING PAPERS SERIES

CRC_WP_2014_17

(janvier 2014)

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET CERTIFICATION
EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Franck Guarnieri, Thomas Audiffren, Hakima Miotti,
Jean-Marc Rallo, Didier Lagarde



CENTRE DE RECHERCHE SUR LES RISQUES ET LES CRISES
MINES ParisTech
Rue Claude Daunesse CS10207
06904 Sophia Antipolis Cedex
www.crc.mines-paristech.fr

PAPIERS DE RECHERCHE DU CRC

Cette collection a pour but de rendre aisément disponible un ensemble de documents de travail et autres matériaux de discussion issus des recherches menées au CRC (CENTRE DE RECHERCHE SUR LES RISQUES ET LES CRISES).

Tous les droits afférant aux textes diffusés dans cette collection appartiennent aux auteurs.

Des versions ultérieures des papiers diffusés dans cette collection sont susceptibles de faire l'objet d'une publication. Veuillez consulter la base bibliographique des travaux du CRC pour obtenir la référence exacte d'une éventuelle version publiée.

<http://hal-ensmp.archives-ouvertes.fr>

CRC WORKING PAPERS SERIES

The aim of this collection is to make easily available a set of working papers and other materials for discussion produced at the CRC (CENTRE DE RECHERCHE SUR LES RISQUES ET LES CRISES).

The copyright of the work made available within this series remains with the authors.

Further versions of these working papers may have been submitted for publication. Please check the bibliographic database of the CRC to obtain exact references of possible published versions.

<http://hal-ensmp.archives-ouvertes.fr>

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES RISQUES ET LES CRISES
MINES ParisTech
Rue Claude Daunesse CS 10207
06904 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex
www.crc.mines-paristech.fr



Conformité réglementaire et certification en Santé et Sécurité au Travail

*Enquête réalisée auprès de 820 entreprises de plus de 50 salariés
des secteurs de l'industrie et de la construction*

Auteurs :

Franck Guarnieri
Thomas Audiffren
Hakima Miotti
Jean-Marc Rallo
Didier Lagarde

Remerciements :

Laurent Pina
Raoul Textoris
Denis Besnard
Valérie Godfrin

Janvier 2014

Table des matières

1. Présentation : Contexte, objectifs, et méthodologie, échantillon	3
1.1. Contexte et objectifs	3
1.2. Méthodologie et échantillon	4
2. Approche typologique.....	7
2.1. Typologie des comportements « Veille / évaluation ».....	9
2.2. Quelques caractéristiques structurelles des groupes typologiques	11
La taille des entreprises : un facteur discriminant	11
Le marché principal de destination des entreprises : le poids de l'international	13
La réglementation sectorielle : une autre variable discriminante d'importance	13
La certification SST : une explication des différences entre groupes.....	14
3. Veille, conformité et certification	16
3.1. Détail des pratiques en matière de veille.....	16
3.2. Détail des pratiques en matière d'évaluation de la conformité	27
3.2. Quels liens entre certification et conformité	41
Les premiers enseignements	50
Bibliographie	51
Annexe 1 : Caractéristiques du panel interrogé	52
Annexe 2 : Le questionnaire	54

1. Présentation : Contexte, objectifs, et méthodologie, échantillon

1.1. Contexte et objectifs

La maîtrise de la conformité à la législation en matière de santé et de sécurité au travail (SST) constitue plus que jamais l'un des enjeux majeurs du management dans les grandes entreprises. Les pressions d'ordre économique (coûts des accidents du travail), juridique (engagement de la responsabilité des acteurs de la prévention) ou encore médiatique incitent les employeurs à mettre en place des systèmes de gestion complexes pour traiter cette problématique. Cependant, en pratique, mettre en œuvre un système de maîtrise de la conformité (SMC) articulé au sein d'un système de management plus global n'est pas évident. Les difficultés rencontrées touchent autant à des aspects pratiques, tels que la disponibilité et la pertinence de l'information législative disponible, le travail d'évaluation (ou audit) de la conformité ou encore la mise en place d'actions de mise en conformité, qu'à l'interprétation des résultats produits. À ce titre, de nouveaux besoins émergent clairement et favorisent le développement de solutions innovantes dans le domaine¹.

MINES ParisTech, Preventeo et le groupe Afnor ont initié un travail de recherche ayant pour vocation de mieux connaître les relations entre maîtrise de la conformité réglementaire et certification (ISO 9 000 et 14 000, OSHAS 18 001, ILO...). Dans ce cadre, le déploiement d'une enquête quantitative menée auprès de préventeurs en entreprise a permis de recueillir des données individuelles précieuses.

L'étude a pour objectif de mieux définir les attentes formulées par ces acteurs clé du management de la SST mais également de dresser un état des pratiques et d'y détecter l'existence de besoins implicites naissants. Concrètement, elle se décline en quatre grandes parties.

La première s'attache à caractériser les entreprises au travers de la construction d'une typologie. Cette analyse typologique consiste à créer des groupes d'acteurs les plus homogènes possibles (à l'intérieur d'un groupe) et, simultanément, les plus distincts les uns des autres. Cela a conduit à mettre en évidence six groupes d'entreprises clairement différenciés selon deux axes structurants qui résument des attitudes, choix et comportements en matière de veille réglementaire et jurisprudentielle d'un côté, et d'évaluation effective du niveau de conformité, de l'autre.

La deuxième partie examine les moyens mis en œuvre par les entreprises pour réaliser le travail de veille juridique (ou réglementaire). Il s'agit ici d'étudier les caractéristiques de cette veille aussi bien au global que pour chaque groupe typologique (ses objectifs, son périmètre, sa fréquence d'actualisation, la prise en compte de la jurisprudence, sa communication au sein de l'entreprise...)

La troisième partie s'intéresse plus spécifiquement à l'évaluation effective du niveau de conformité et aux outils mis en place pour développer et gérer des plans d'actions. Toujours au global et selon les groupes typologiques.

Pour finir, sont abordés les audits de certification et les apports et limites de ces dispositifs.

¹Thomas Audiffren. *Contribution à la maîtrise des conformités en Santé et Sécurité au Travail*. Thèse MINES ParisTech. Décembre 2012.

1.2. Méthodologie et échantillon

Les résultats présentés dans ce rapport sont issus de l'analyse des réponses de 820 « préventeurs » appartenant aux secteurs de l'industrie et de la construction (dont les caractéristiques détaillées sont présentées dans les **tableaux 1 et 2**). Ils ont été interviewés par téléphone durant la période de mars à avril 2011 et sélectionnés aléatoirement à partir d'un fichier acquis auprès de L'Officiel Prévention, spécialiste des acteurs de la sécurité, qui offre un accès à des données nominatives sur les préventeurs. La passation des questionnaires, d'une durée moyenne de 30 minutes, a été assurée par le réseau professionnel d'un prestataire terrain.

Le questionnaire, issu d'une réflexion menée conjointement par le Groupe Afnor, MINES ParisTech et la société PREVENTEO, se structure selon cinq grandes parties :

- les caractéristiques des préventeurs ayant répondu à l'enquête (formation initiale et continue, ancienneté, position dans l'entreprise...);
- les pratiques en matière de veille réglementaire dans le domaine de la SST ;
- les pratiques en matière d'évaluation du niveau de conformité à la législation SST applicable ;
- les liens entre certification et conformité, notamment les audits de certification ;
- les caractéristiques des entreprises interrogées (taille, secteur, marché, intensité réglementaire...).

Pour traiter les données recueillies, différentes techniques statistiques descriptives, simples (tris à plat et tris croisés), multidimensionnelles (Analyse en Composantes Multiples) et des techniques de classification (Classification K-means) ont été utilisées².

Le corps de ce rapport repose sur une approche typologique. Pour construire cette partition, les auteurs ont réalisé dans un premiers temps une "Analyse des Correspondances Multiples" (ACM) en mixant les variables liées aux pratiques en termes de veille juridique en matière de SST et celles liées à l'évaluation du niveau de conformité à la législation SST applicable. Cette méthode a conduit à l'émergence de six groupes d'entreprises dont les profils typiques sont présentés et analysés dans cette étude.

²Le tri à plat permet d'effectuer une analyse de fréquences, c'est-à-dire du nombre de réponses données à une modalité spécifique composante d'une variable. Pour les variables nominales, il permet de donner les effectifs de répondants pour chacune des modalités des questions posées, et de calculer un pourcentage aussi bien sur la base des répondants que sur la base totale. Le tri croisé ou tableau de contingence est une manière efficace de résumer la relation entre deux variables qualitatives et d'étudier l'existence d'un lien entre elles. L'existence du lien (qui n'implique nullement une causalité) est validée ou invalidée par un test de khi².

Une typologie est une démarche consistant à définir un certain nombre de types (groupes d'individus plus ou moins homogènes selon les variables utilisées) afin de faciliter l'analyse, la classification et l'étude de réalités complexes. L'analyse typologique (ou de classification) permet d'assigner des individus dans des classes les plus homogènes possibles et, simultanément, des groupes d'individus le plus distants les uns par rapport aux autres. Dans le cas où l'on prend en compte des variables qualitatives pour la classification, il est nécessaire d'effectuer au préalable une analyse des correspondances multiples (ACM) et de considérer les coordonnées des individus sur les axes factoriels obtenus comme de nouvelles variables. Ces traitements ont été réalisés à l'aide des logiciels STATA, XLSTAT.

Tableau 1. Effectifs et secteurs d'activités des entreprises interrogées
(Base 100 : 820 entreprises)

Taille	Effectifs	%
T >= 500 salariés	76	9%
T 200-499 salariés	88	33%
T 100-199 salariés	267	11%
T 50-99 salariés	389	47%
Secteur d'activité	Effectifs	%
Construction	174	21%
<i>Travaux de construction spécialisés</i>	127	15%
<i>Génie civil</i>	47	6%
Industrie	646	79%
<i>Industries alimentaires</i>	98	12%
<i>Fabrication de produits métalliques, sauf machines et des équipements</i>	88	11%
<i>Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique</i>	57	7%
<i>Fabrication de machines et équipements</i>	52	6%
<i>Industrie chimique</i>	38	5%
<i>Industrie papier, carton / Imprimerie</i>	37	5%
<i>Industrie textile, habillement, cuir</i>	32	4%
<i>Travail du bois / Fabrication de meubles</i>	32	4%
<i>Réparation et installation de machines et d'équipements</i>	31	4%
<i>Construction de bâtiments</i>	29	4%
<i>Fabrication d'équipements électriques</i>	28	3%
<i>Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</i>	27	3%
<i>Fabrication de produits minéraux non métalliques</i>	26	3%
<i>Métallurgie</i>	23	3%
<i>Industrie automobile</i>	22	3%
<i>Fabrication d'autres matériels de transport</i>	12	1%
<i>Autres industries manufacturières</i>	14	2%
Total	820	100%

Le panel des entreprises interrogées est composé uniquement d'entreprises de plus de 50 salariés. Ce choix a été opéré par les auteurs afin d'éviter de prendre en compte les réponses des très petites entreprises (TPE) qui, en principe, ne réalisent que très rarement un travail de veille réglementaire et d'évaluation de la conformité.

On note également que l'échantillon est composé uniquement par des entreprises représentatives des secteurs de la construction (21% des entreprises interrogées) et de l'industrie (79% des entreprises interrogées). Encore une fois, ce choix a pour objet de focaliser l'étude sur des entreprises a priori fortement impactées par les questions de Santé et de Sécurité au Travail (SST).

Tableau 2. Autres caractéristiques des entreprises interrogées

(Base 100 : 820 entreprises)

Statut	Effectifs	%
Indépendante	253	31%
Filiale d'un groupe français	341	42%
Filiale d'un groupe étranger	226	28%
Marché	Effectifs	%
Mondial	442	54%
Européen	154	19%
National	260	32%
Intensité réglementaire du secteur d'activité	Effectifs	%
Fortement	566	69%
Moyennement	221	27%
Faiblement	33	4%
Sous-traitant vs donneur d'ordre	Effectifs	%
Donneur d'ordre	418	51%
Sous-traitant	402	49%
Part de la production sous-traitée	Effectifs	%
> 50%	46	6%
26 à 50%	29	4%
1 à 25%	225	27%
Nulle (0%)	402	49%
Nsp	118	14%
Part de la production réalisée en tant que sous-traitant	Effectifs	%
> 50%	159	19%
26 à 50%	25	3%
1 à 25%	108	13%
Nulle (0%)	421	51%
Nsp	107	13%
Total	820	100%

Le panel des entreprises interrogées se compose pour plus de la moitié (54%) d'entreprises implantées sur le marché mondial. Il comprend une part à peu près égale d'entreprises ayant le statut de donneur d'ordre (51%) et d'entreprises sous-traitantes (49%).

La prise en compte de ces critères liés aux entreprises est pertinente dans le sens où elle participe à l'identification de la typologie des entreprises conduite au sein de l'étude quantitative.

2. Approche typologique

L'approche méthodologique repose sur la construction d'une typologie visant à caractériser des groupes homogènes d'entreprises vis-à-vis des comportements relatifs à la veille juridique et à l'évaluation de la conformité réglementaire en SST.

Pour aboutir à la typologie des comportements du couple « veille / évaluation », les auteurs ont, tout d'abord, effectué une « Analyse Factorielle des Correspondances Multiples » (ACM) visant à détecter les associations des variables qui vont configurer, dans un second temps, les caractéristiques de base des groupes typologiques. Il en ressort clairement l'existence de fortes corrélations et donc la création d'axes très structurants (cf plan factoriel F1/F2 du **Graphique 1**).

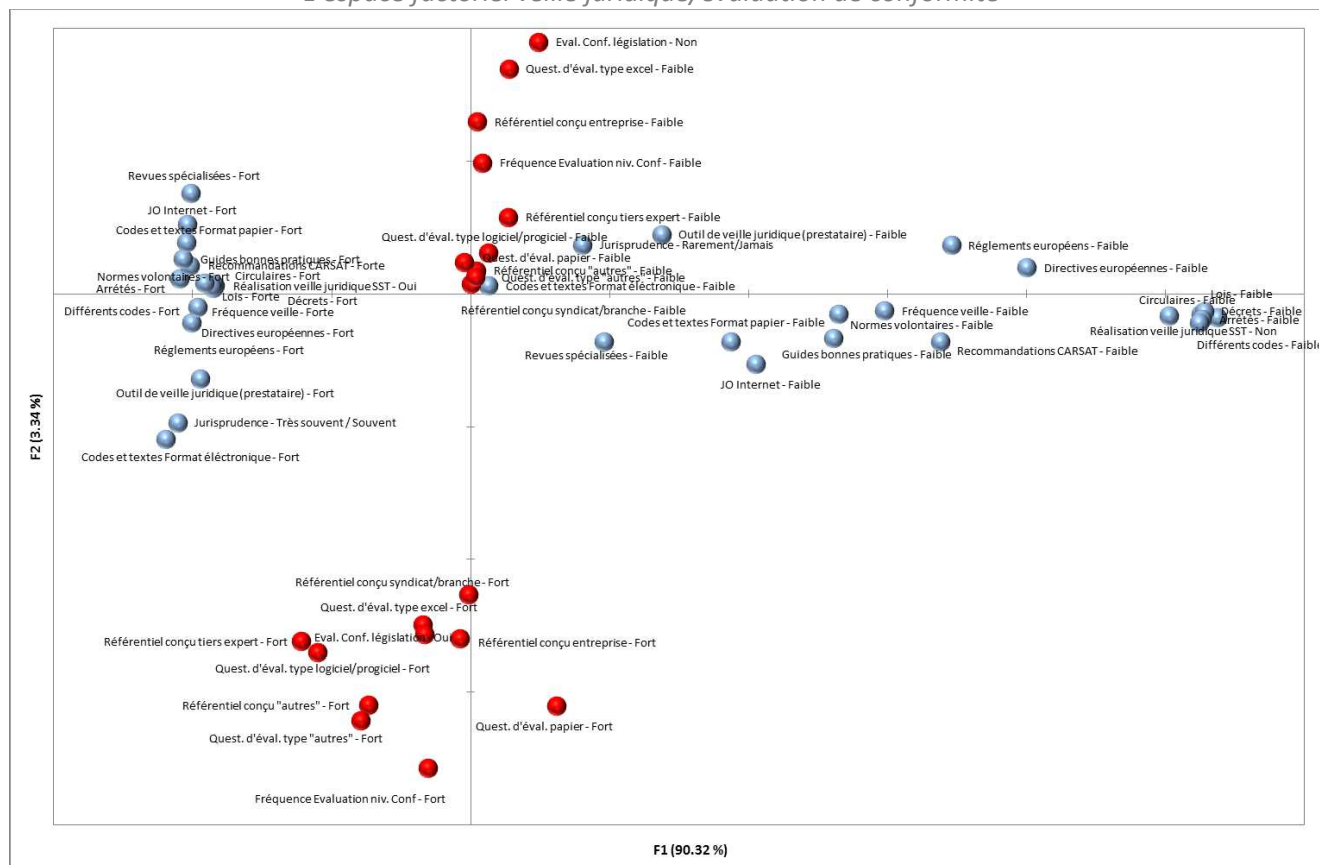
Le **Tableau 3** présente les résultats de l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) :

Tableau 3. Résultats de l'Analyse des Correspondances Multiples

Variable	Axe F1	Axe F2	Somme
Inertie ajustée (%)	90.32%	3.34%	93.66%
Variables correspondantes à la Veille juridique et jurisprudentielle			
Réalisation veille juridique SST	95.33%	0.11%	95.45%
Règlements européens	66.93%	0.82%	67.75%
Directives européennes	75.87%	0.20%	76.08%
Lois	94.00%	0.08%	94.08%
Décrets	94.32%	0.06%	94.38%
Arrêtés	94.27%	0.13%	94.40%
Différents codes	93.66%	0.17%	93.84%
Circulaires	90.37%	0.10%	90.47%
Normes volontaires	53.46%	0.18%	53.64%
Recommandations CARSAT	65.89%	0.80%	66.69%
Guides bonnes pratiques	52.13%	0.90%	53.03%
Fréquence de la veille	55.00%	0.10%	55.11%
JO Internet	40.35%	2.88%	43.23%
Codes et textes - Format électronique	2.70%	0.71%	3.42%
Codes et textes - Format papier	36.89%	1.45%	38.33%
Outil de veille juridique (prestataire)	25.78%	2.97%	28.75%
Revue spécialisées	18.67%	2.82%	21.49%
Jurisprudence	16.40%	3.70%	20.10%
Variables correspondantes à l'évaluation de conformité			
Evaluation niveau conformité législation SST applicable	1.62%	89.61%	91.23%
Fréquence Evaluation niveau conformité	0.26%	36.51%	36.76%
Selon référentiel conçu entreprise	0.04%	44.67%	44.70%
Selon référentiel conçu syndicat/branche activité	0.00%	1.87%	1.87%
Selon référentiel conçu tiers expert	3.19%	15.66%	18.85%
Selon référentiel conçu "autres"	0.30%	5.61%	5.91%
Questionnaire d'évaluation papier	0.28%	7.57%	7.85%
Questionnaire d'évaluation type Excel	0.87%	56.13%	57.01%
Questionnaire d'évaluation logiciel/progiciel	1.33%	8.57%	9.90%
Questionnaire d'évaluation type "autres"	0.24%	4.18%	4.42%

Le **Graphique 1** issu de l'ACM montre l'opposition entre comportements de veille juridique sur l'axe horizontal (Axe F1) et comportements d'évaluation sur l'axe vertical (Axe F2). Plus de 90 % de l'information contenue dans les variables utilisées se trouve aisément projetée dans l'espace factoriel défini par les deux axes principaux.

Graphique 1. Résultats de l'ACM :
L'espace factoriel veille juridique/évaluation de conformité



La couleur des sphères indique l'appartenance des variables à une question qui les chapeaute. Ainsi, les sphères bleues indiquent des questions dont le chapeau c'est la veille (normative, juridique et jurisprudentielle), tandis que les sphères rouges indiquent des questions dont le chapeau c'est l'évaluation de conformité.

L'axe factoriel F1 oppose les entreprises qui font de la veille (normative et jurisprudentielle), présentes sur la direction « Ouest » de l'axe, aux entreprises qui ne le font pas (direction « Est » de l'axe).

L'axe factoriel F2 oppose les entreprises qui font de l'évaluation de conformité, présentes sur la direction « Sud » de l'axe, aux entreprises qui ne le font pas (direction « Nord » de l'axe).

Ces oppositions sont en quelque sorte graduées par les différentes variables. En effet, le périmètre de veille et sa fréquence de réalisation positionnent les entreprises tout au long de l'axe F1. Il en est de même sur l'axe factoriel F2, dont les procédures, la fréquence de l'évaluation et les outils graduent le positionnement des différentes entreprises. En somme, chaque axe peut être considéré comme étant une échelle d'intensité des activités de veille juridique (direction Est-Ouest de l'Axe F1) et d'intensité des activités d'évaluation de la conformité (direction Nord-Sud de l'Axe F2). On peut donc considérer l'espace factoriel défini par les deux axes comme la rencontre de deux échelles d'intensité du couple « veille / évaluation ».

2.1. Typologie des comportements « Veille / évaluation »

Une fois les associations des variables répondant aux procédures « veille / évaluation » détectées, l'interrogation sur l'existence des profils type s'est posée.

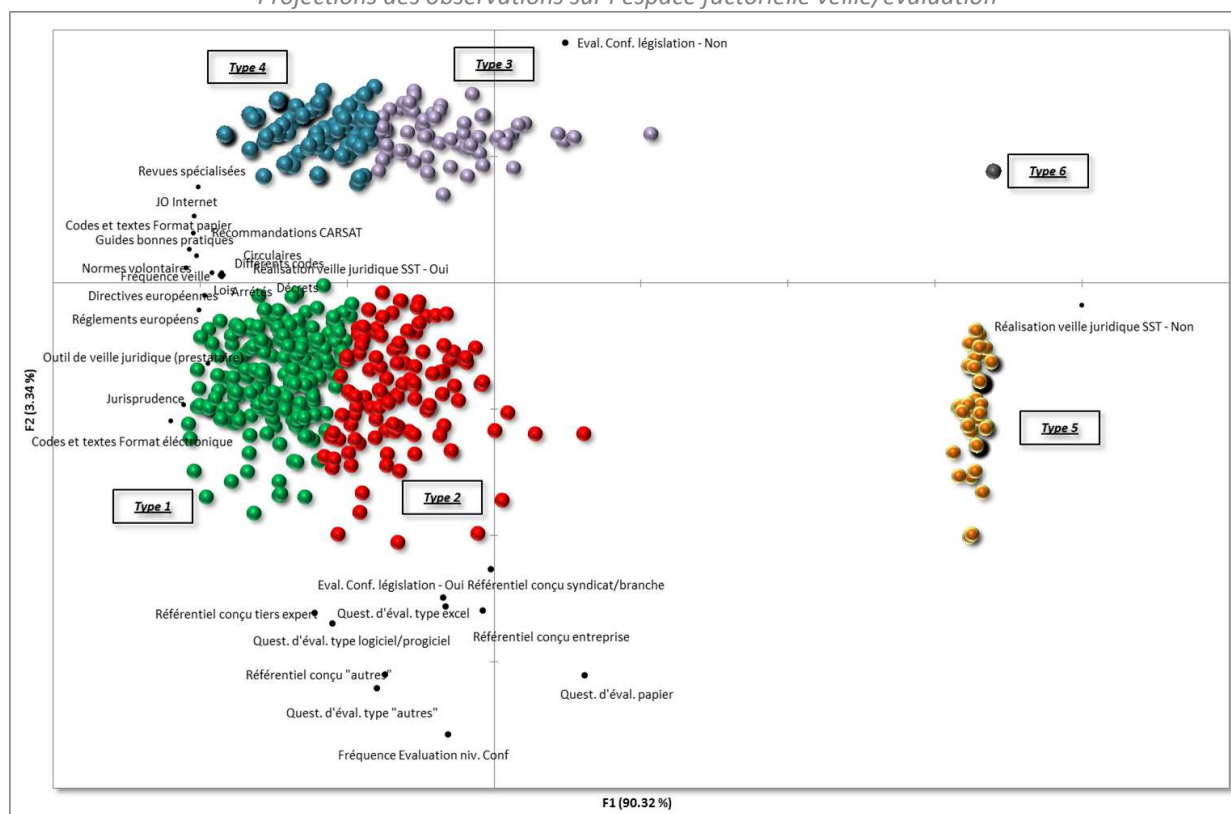
Une typologie (classification K-means en fonction des coordonnées des individus sur les deux premiers axes factoriels de l'ACM) a ainsi permis de mettre en évidence six groupes typologiques clairement différenciés.

Tableau 4. Résultats de la typologie
(Nombre d'entreprises)

Variable	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	TOTAL
Nombre d'observations	254	118	65	174	106	103	820
Variables correspondantes à la Veille juridique et jurisprudentielle							
Réalisation veille juridique SST	254	118	65	174	0	0	611
Règlements européens	245	89	27	158	0	0	519
Directives européennes	249	96	35	170	0	0	550
Lois	254	116	62	174	0	0	606
Décrets	254	117	63	173	0	0	607
Arrêtés	254	115	63	174	0	0	606
Différents codes	254	114	64	174	0	0	606
Circulaires	251	113	60	174	0	0	598
Normes volontaires	230	50	23	155	0	0	458
Recommandations CARSAT	247	60	39	167	0	0	513
Guides bonnes pratiques	224	47	30	156	0	0	457
Fréquence de la veille	216	87	50	146	0	0	499
JO Internet	191	45	37	138	0	0	411
Codes et textes - Format électronique	32	2	4	7	0	0	45
Codes et textes - Format papier	180	49	33	130	0	0	392
Outil de veille juridique (prestataire)	159	71	24	85	0	0	339
Revue spécialisée	110	30	28	97	0	0	265
Jurisprudence	123	40	13	51	0	0	227
Variables correspondantes à l'évaluation de conformité							
Evaluation niveau conformité législation SST applicable	254	118	0	0	106	0	478
Fréquence Evaluation niveau conformité	89	48	0	0	41	0	178
Selon référentiel conçu entreprise	160	79	0	0	82	0	321
Selon référentiel conçu syndicat/branche activité	13	8	0	0	7	0	28
Selon référentiel conçu tiers expert	92	40	0	0	17	0	149
Selon référentiel conçu "autres"	23	13	0	0	8	0	44
Questionnaire d'évaluation papier	29	8	0	0	21	0	58
Questionnaire d'évaluation type Excel	198	90	0	0	84	0	372
Questionnaire d'évaluation logiciel/progiciel	49	25	0	0	10	0	84
Questionnaire d'évaluation type "autres"	16	10	0	0	5	0	31

Graphique 2. Résultats de la typologie :

Projections des observations sur l'espace factorielle veille/évaluation



Une première lecture rapide du **Tableau 4** et du **Graphique 2** permet de constater que :

- Deux groupes d'entreprises ne réalisent pas de veille = Type 5 et Type 6
- Un groupe d'entreprises ne réalise pas de veille ni d'évaluation de conformité = Type 6
- Trois groupes d'entreprises ne réalisent pas d'évaluation de conformité = Type 3, Type 4 et Type 6
- Deux groupes d'entreprises réalisent une veille et une évaluation de conformité = Type 1 et Type 2

Une analyse des écarts à la moyenne permet d'évaluer la significativité statistiques des différences entre groupes typologiques (**Tableau 5**).

Tableau 5. Résultats de la typologie : fréquences relatives
(Ecart à la moyenne, en pourcentage)

Variable	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6
Variables correspondantes à la Veille juridique et jurisprudentielle						
Réalisation veille juridique SST	25.49	25.49	25.49	25.49	-74.51	-74.51
Règlements européens	33.16	12.13	-21.75	27.51	-63.29	-63.29
Directives européennes	30.96	14.28	-13.23	30.63	-67.07	-67.07
Lois	26.10	24.40	21.48	26.10	-73.90	-73.90
Décrets	25.98	25.13	22.90	25.40	-74.02	-74.02
Arrêtés	26.10	23.56	23.02	26.10	-73.90	-73.90
Différents codes	26.10	22.71	24.56	26.10	-73.90	-73.90
Circulaires	25.89	22.84	19.38	27.07	-72.93	-72.93
Normes volontaires	34.70	-13.48	-20.47	33.23	-55.85	-55.85
Recommandations CARSAT	34.68	-11.71	-2.56	33.42	-62.56	-62.56
Guides bonnes pratiques	32.46	-15.90	-9.58	33.92	-55.73	-55.73
Fréquence de la veille	24.19	12.88	16.07	23.05	-60.85	-60.85
JO Internet	25.07	-11.99	6.80	29.19	-50.12	-50.12
Codes et textes - Format électronique	7.11	-3.79	0.67	-1.46	-5.49	-5.49
Codes et textes - Format papier	23.06	-6.28	2.96	26.91	-47.80	-47.80
Outil de veille juridique (prestataire)	21.26	18.83	-4.42	7.51	-41.34	-41.34
Revues spécialisées	10.99	-6.89	10.76	23.43	-32.32	-32.32
Jurisprudence	20.74	6.22	-7.68	1.63	-27.68	-27.68
Variables correspondantes à l'évaluation de conformité						
Evaluation niveau conformité législation SST	41.71	41.71	-58.29	-58.29	41.71	-58.29
Fréquence Evaluation niveau conformité	13.33	18.97	-21.71	-21.71	16.97	-21.71
Selon référentiel conçu entreprise	23.85	27.80	-39.15	-39.15	38.21	-39.15
Selon référentiel conçu syndicat/branche activité	1.70	3.37	-3.41	-3.41	3.19	-3.41
Selon référentiel conçu tiers expert	18.05	15.73	-18.17	-18.17	-2.13	-18.17
Selon référentiel conçu "autres"	3.69	5.65	-5.37	-5.37	2.18	-5.37
Questionnaire d'évaluation papier	4.34	-0.29	-7.07	-7.07	12.74	-7.07
Questionnaire d'évaluation type Excel	32.59	30.91	-45.37	-45.37	33.88	-45.37
Questionnaire d'évaluation logiciel/progiciel	9.05	10.94	-10.24	-10.24	-0.81	-10.24
Questionnaire d'évaluation type "autres"	2.52	4.69	-3.78	-3.78	0.94	-3.78

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences relatives supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences relatives inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Une fois caractérisés les profils typologiques des entreprises en rapport à la veille juridique en matière de SST et de l'évaluation de conformité, il est nécessaire de compléter les profils en identifiant les caractéristiques structurelles dominantes³ (taille, marché, niveau de réglementation sectoriel, ...).

2.2 Quelques caractéristiques structurelles des groupes typologiques

La taille des entreprises : un facteur discriminant

Le résultat des croisements entre la typologie résultante de l'ACM et la taille des entreprises permet de constater l'importance de cette dernière comme variable fortement discriminante.

³ Il faut noter que ces caractéristiques structurelles n'ont pas été prises en compte pour l'élaboration de la typologie.

En effet, les groupes typologiques les plus avancés en matière de veille juridique et d'évaluation de la conformité sont ceux qui regroupent principalement des grosses PME et des entreprises de grande taille. A l'opposé, les groupes typologiques les moins avancés sont composés majoritairement de petites PME/PMI.

Tableau 6. Typologie et taille des entreprises
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
T >= 500 salariés	35	18	6	9	5	3	76
T 200-499 salariés	36	18	4	15	7	8	88
T 100-199 salariés	90	38	27	62	26	24	267
T 50-99 salariés	93	44	28	88	68	68	389
Total	254	118	65	174	106	103	820

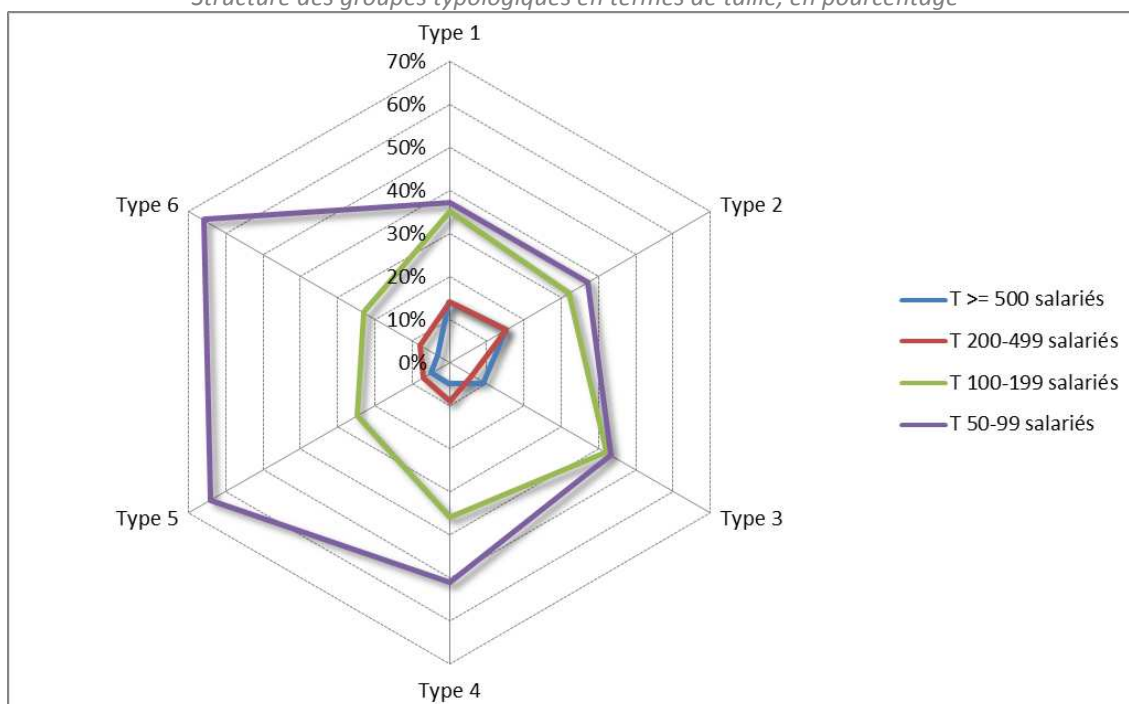
	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
T >= 500 salariés	14.0%	15.0%	9.0%	5.0%	5.0%	3.0%	9.0%
T 200-499 salariés	14.0%	15.0%	6.0%	9.0%	7.0%	8.0%	11.0%
T 100-199 salariés	35.0%	32.0%	42.0%	36.0%	25.0%	23.0%	33.0%
T 50-99 salariés	37.0%	37.0%	43.0%	51.0%	64.0%	66.0%	47.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
T >= 500 salariés	46.1%	23.7%	7.9%	11.8%	6.6%	3.9%	100.0%
T 200-499 salariés	40.9%	20.5%	4.5%	17.0%	8.0%	9.1%	100.0%
T 100-199 salariés	33.7%	14.2%	10.1%	23.2%	9.7%	9.0%	100.0%
T 50-99 salariés	23.9%	11.3%	7.2%	22.6%	17.5%	17.5%	100.0%
Total	31.0%	14.4%	7.9%	21.2%	12.9%	12.6%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Graphique 3. Typologie et taille des entreprises :

Structure des groupes typologiques en termes de taille, en pourcentage



Le marché principal de destination des entreprises : le poids de l'international

Les contraintes imposées par le marché mondial semblent pousser les entreprises à prêter davantage d'attention à la veille juridique et à l'évaluation de conformité que lorsqu'il s'agit d'un marché national/régional/local. En effet, près de la moitié des entreprises qui ont pour destination le marché mondial appartiennent aux groupes typologiques 1 et 2, les plus sophistiqués en matière de veille/évaluation de conformité. En revanche, près de la moitié des entreprises dont la destination principale des ventes est le marché national, appartiennent aux groupes typologiques 4 et 6, lesquels, comme on l'a déjà vu, se caractérisent par une absence totale de procédures d'évaluation de conformité.

Tableau 7. Typologie et marché des entreprises

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

<i>Effectifs</i>	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Mondial	167	71	32	78	52	42	442
Européen	41	23	10	38	26	16	154
National	59	26	25	66	37	47	260
Total	254	118	65	174	106	103	820

<i>% colonnes</i>	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Mondial	65.7%	60.2%	49.2%	44.8%	49.1%	40.8%	53.9%
Européen	16.1%	19.5%	15.4%	21.8%	24.5%	15.5%	18.8%
National	23.2%	22.0%	38.5%	37.9%	34.9%	45.6%	31.7%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

<i>% lignes</i>	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Mondial	37.8%	16.1%	7.2%	17.6%	11.8%	9.5%	100.0%
Européen	26.6%	14.9%	6.5%	24.7%	16.9%	10.4%	100.0%
National	22.7%	10.0%	9.6%	25.4%	14.2%	18.1%	100.0%
Total	31.0%	14.4%	7.9%	21.2%	12.9%	12.6%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

La réglementation sectorielle : une autre variable discriminante d'importance

Il semblerait que la réglementation soit un facteur discriminant dans la mise en place des procédures de veille et d'évaluation de conformité en SST. En effet, les groupes typologiques 1 et 2, les plus sophistiqués dans les procédures de veille et d'évaluation sont ceux qui considèrent que leurs secteurs sont fortement réglementés. En revanche, les groupes typologiques 4 et 6 (ne faisant pas d'évaluation de conformité) considèrent que leurs secteurs sont moyennement réglementés.

Tableau 8. Typologie et contraintes réglementaires

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

<i>Effectifs</i>	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Fortement	186	91	46	109	77	57	566
Moyennement	58	24	16	59	24	40	221
Faiblement	10	3	3	6	5	6	33
Total	254	118	65	174	106	103	820

<i>% colonnes</i>	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Fortement	73.0%	77.0%	71.0%	63.0%	73.0%	55.0%	69.0%
Moyennement	23.0%	20.0%	25.0%	34.0%	23.0%	39.0%	27.0%
Faiblement	4.0%	3.0%	5.0%	3.0%	5.0%	6.0%	4.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

<i>% colonnes</i>	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Fortement	32.9%	16.1%	8.1%	19.3%	13.6%	10.1%	100.0%
Moyennement	26.2%	10.9%	7.2%	26.7%	10.9%	18.1%	100.0%
Faiblement	30.3%	9.1%	9.1%	18.2%	15.2%	18.2%	100.0%
Total	31.0%	14.4%	7.9%	21.2%	12.9%	12.6%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

La certification SST : une explication des différences entre groupes

Il n'est pas étonnant de constater que les types 1 et 2, les plus avancés en matière de veille et de conformité à la législation SST applicable, soient ceux où l'on relève une plus grande part d'entreprises ayant mis en place une démarche de certification en matière de SST ou étant déjà certifiées. En effet, les exigences de la norme OHSAS 18001 ou ILO-OSH 2001, incluent des audits de conformité.

Tableau 9. Typologie et mise en place d'une démarche de certification SST
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	147	62	15	45	27	10	306
Non	107	56	50	129	79	93	514
Total	254	118	65	174	106	103	820

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	58.0%	53.0%	23.0%	26.0%	25.0%	10.0%	37.0%
Non	42.0%	47.0%	77.0%	74.0%	75.0%	90.0%	63.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

% lignes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	48.0%	20.3%	4.9%	14.7%	8.8%	3.3%	100.0%
Non	20.8%	10.9%	9.7%	25.1%	15.4%	18.1%	100.0%
Total	31.0%	14.4%	7.9%	21.2%	12.9%	12.6%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

S'agissant de l'ancienneté de la mise en place d'une démarche de certification en matière de SST, les entreprises des groupes 1 et 2 l'ont engagée depuis plus de 10 ans. En revanche les entreprises du groupe 4 ont entamé une démarche de certification depuis moins de 2 ans (il faut se rappeler que ce groupe se caractérise par l'absence d'évaluation du niveau de conformité à la législation SST applicable).

Tableau 10. Typologie et ancienneté de la démarche de certification SST
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
< = 2 ans	37	15	3	18	10	5	88
3 à 5 ans	37	22	7	8	5	0	79
6 à 10 ans	36	11	2	11	7	0	67
> 10 ans	21	9	0	1	1	0	32
Total	131	57	12	38	23	5	266

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
< = 2 ans	28%	26%	25%	47%	43%	100%	33%
3 à 5 ans	28%	39%	58%	21%	22%	0%	30%
6 à 10 ans	27%	19%	17%	29%	30%	0%	25%
> 10 ans	16%	16%	0%	3%	4%	0%	12%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
< = 2 ans	42%	17%	3%	20%	11%	6%	100%
3 à 5 ans	47%	28%	9%	10%	6%	0%	100%
6 à 10 ans	54%	16%	3%	16%	10%	0%	100%
> 10 ans	66%	28%	0%	3%	3%	0%	100%
Total	49%	21%	5%	14%	9%	2%	100%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Tableau 11. Typologie et certification SST

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	111	50	6	23	12	0	202
Non	143	68	59	151	94	103	618
Total	254	118	65	174	106	103	820

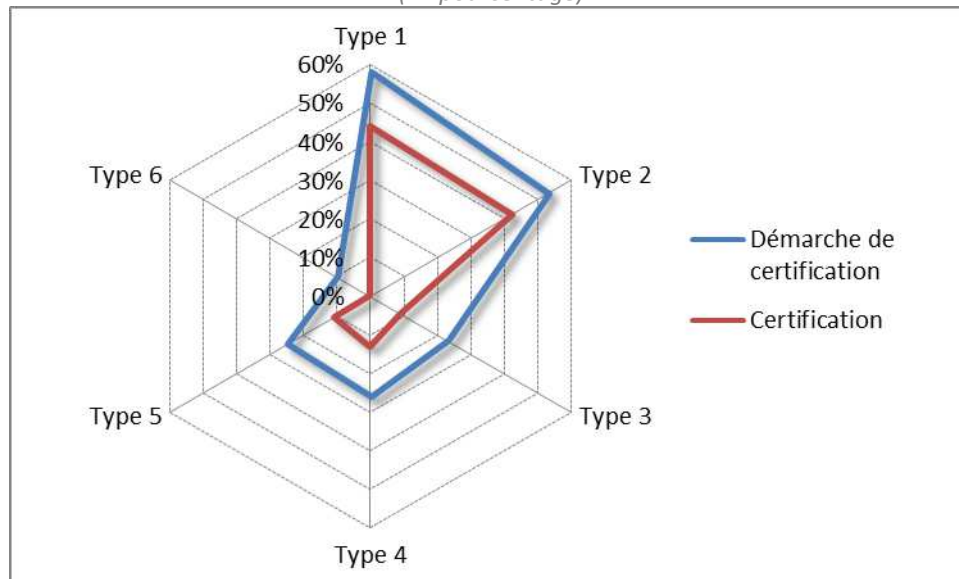
% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	44.0%	42.0%	9.0%	13.0%	11.0%	0.0%	25.0%
Non	56.0%	58.0%	91.0%	87.0%	89.0%	100.0%	75.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

% lignes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	55.0%	24.8%	3.0%	11.4%	5.9%	0.0%	100.0%
Non	23.1%	11.0%	9.5%	24.4%	15.2%	16.7%	100.0%
Total	31.0%	14.4%	7.9%	21.2%	12.9%	12.6%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Graphique 4. Typologie et certification SST

(En pourcentage)



3. Veille, conformité et certification

Dans cette section nous traitons dans le détail des caractéristiques globales des comportements des entreprises concernant la veille juridique et jurisprudentielle, l'évaluation du niveau de conformité et la certification. Ces caractéristiques vont être aussi étudiées pour chacun des groupes typologiques définis dans la section 2.

3.1. Détail des pratiques en matière de veille

La veille juridique et jurisprudentielle est une pratique suivie par 75 % des entreprises de l'échantillon.

Tableau 12. Typologie et veille juridique et jurisprudentielle
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	254	118	65	174	0	0	611
Non	0	0	0	0	106	103	209
Total	254	118	65	174	106	103	820

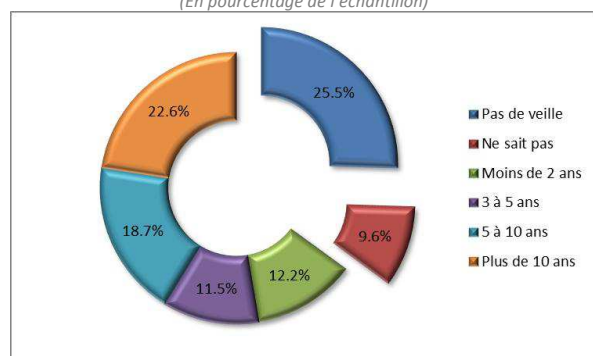
% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	75.0%
Non	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%	25.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

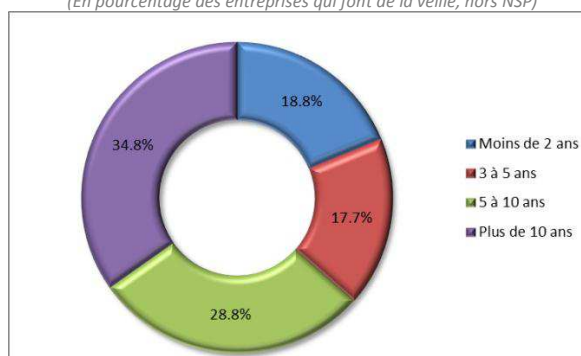
La veille est une pratique répandue dans les entreprises appartenant aux groupes typologiques 1 à 4 mais pas du tout pour celles appartenant aux groupes 5 et 6.

En ce qui concerne l'ancienneté des pratiques de veille, plus de 40 % des entreprises interrogées ont mis en place des procédures de veille juridique depuis plus de 5 ans (dont plus de la moitié, 22.6 %, depuis 10 ans au moins). Il est à noter qu'environ 10 % des entreprises interrogées déclare ne pas connaître l'ancienneté des pratiques et qu'un peu plus de 25 % des entreprises n'effectue pas de veille (**Graphique 5a**).

Graphique 5a. Ancienneté des pratiques de veille
(En pourcentage de l'échantillon)



Graphique 5b. Ancienneté des pratiques de veille
(En pourcentage des entreprises qui font de la veille, hors NSP)



Du point de vue des groupes typologiques, le groupe 1 se caractérise par une ancienneté relativement longue. En effet, plus de 60 % des entreprises interrogées présente une ancienneté de plus de 5 ans. En revanche, le groupe 2 se caractérise par une fréquence élevée pour une ancienneté inférieure à 2 ans, par rapport à l'échantillon total. Le type 3 présente une ancienneté dans les pratiques de veille autour de 4 ans. Dans le type 4 coexistent deux types

d'entreprises : celles dont l'ancienneté dans la pratique remonte à moins de 5 années avec celles dont la pratique dépasse les 10 années.

Tableau 13. Typologie et ancienneté de la veille juridique et jurisprudentielle
(Nombre d'entreprises et pourcentages, hors NSP)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Pas de veille	0	0	0	0	106	103	209
Moins de 2 ans	38	25	12	25	0	0	100
3 à 5 ans	37	18	13	26	0	0	94
5 à 10 ans	74	26	15	38	0	0	153
Plus de 10 ans	80	34	18	53	0	0	185
Total	229	103	58	142	106	103	741

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Pas de veille	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%	28.2%
Moins de 2 ans	16.6%	24.3%	20.7%	17.6%	0.0%	0.0%	13.5%
3 à 5 ans	16.2%	17.5%	22.4%	18.3%	0.0%	0.0%	12.7%
5 à 10 ans	32.3%	25.2%	25.9%	26.8%	0.0%	0.0%	20.6%
Plus de 10 ans	34.9%	33.0%	31.0%	37.3%	0.0%	0.0%	25.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Il existe un certain consensus sur les objectifs de la veille. En effet, hormis celui visant faciliter un processus de certification (signalé par 45 % des entreprises interrogées), la maîtrise des risques, la conformité, éviter des sanctions ou remarques lors de contrôles des autorités compétentes et la maîtrise des risques liés à la responsabilité des acteurs de la prévention ont été évoqués par plus de 93 % des répondants.

Graphique 6. Les objectifs de la veille
(En pourcentage de l'échantillon)



Bien qu'il y ait peu des différences entre les résultats au global et les opinions avancées par les différents groupes typologiques, nous constatons certains écarts significatifs. En effet, l'objectif en rapport à la facilitation d'un processus de certification est significativement plus élevé dans le groupe 1 et plus faible pour le groupe 3.

Le groupe 4 est caractérisé par le fait d'avoir comme objectif celui de maîtriser les risques liés à l'activité des travailleurs. A l'opposé, le groupe typologique 2, se caractérise par une opinion moyenne inférieure à celle de l'échantillon.

Enfin, le groupe 3 se caractérise par des opinions moyennes inférieures à celles de l'échantillon, lorsqu'il s'agit de la maîtrise des risques liés à la responsabilité des acteurs de la prévention et à la facilitation d'un processus de certification.

Tableau 14. Typologie et objectifs de la veille juridique et jurisprudentielle

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Maîtriser les risques liés à l'activité des travailleurs	245	111	64	173	0	0	593
Maîtriser les risques liés à la responsabilité des acteurs de la prévention	238	108	57	167	0	0	570
Faciliter un processus de certification	130	55	22	68	0	0	275
Etre en conformité	245	114	61	167	0	0	587
Eviter des remarques et/ou sanctions lors des contrôles de l'inspection du travail ou de la CARSAT (ex CRAM)	239	108	62	169	0	0	578
Total	254	118	65	174	0	0	611

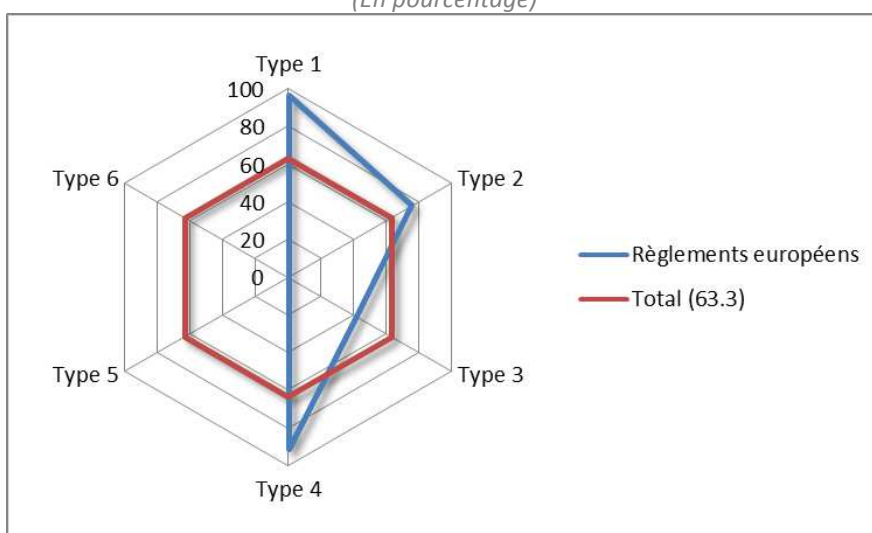
% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Maîtriser les risques liés à l'activité des travailleurs	96.5%	94.1%	98.5%	99.4%	0.0%	0.0%	97.1%
Maîtriser les risques liés à la responsabilité des acteurs de la prévention	93.7%	91.5%	87.7%	96.0%	0.0%	0.0%	93.3%
Faciliter un processus de certification	51.2%	46.6%	33.8%	39.1%	0.0%	0.0%	45.0%
Etre en conformité	96.5%	96.6%	93.8%	96.0%	0.0%	0.0%	96.1%
Eviter des remarques et/ou sanctions lors des contrôles de l'inspection du travail ou de la CARSAT (ex CRAM)	94.1%	91.5%	95.4%	97.1%	0.0%	0.0%	94.6%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5%. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Concernant la veille sur la réglementation européenne, près de 63 % des entreprises de l'échantillon la pratique. Toutefois, seules les entreprises des groupes 1, 2 et 4 le font dans des pourcentages supérieurs à la moyenne de l'échantillon. Le groupe typologique 3 fait, quant à lui, un suivi inférieur à la moyenne de l'échantillon. Les groupes typologiques 5 et 6 ne le font pas.

Graphique 7. Veille concernant la réglementation européenne :

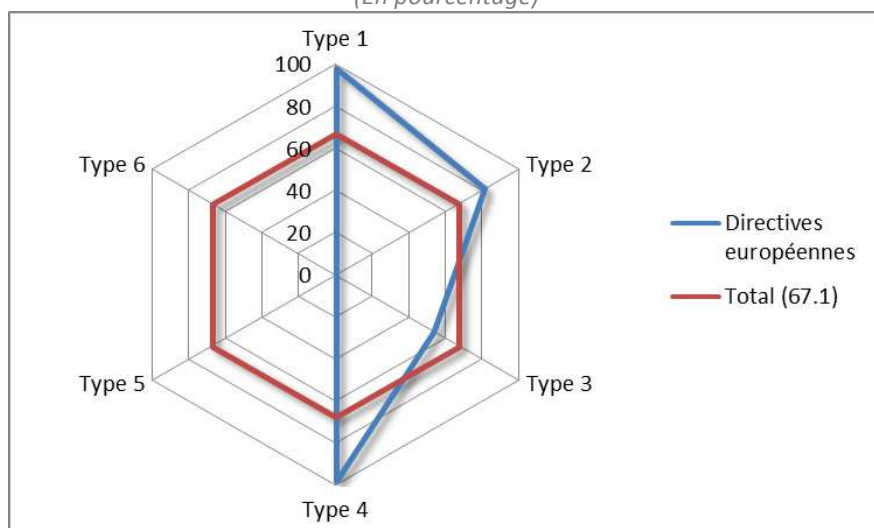
(En pourcentage)



En ce qui concerne la veille sur les directives européennes, un peu plus de 67 % des entreprises de l'échantillon la pratique. Toutefois, seules les entreprises des groupes 1, 2 et 4 le font dans des pourcentages supérieurs à la moyenne. Le groupe typologique 3 effectue un suivi inférieur à celui de l'échantillon. Les groupes typologiques 5 et 6 ne le font pas.

Graphique 8. Veille concernant les directives européennes :

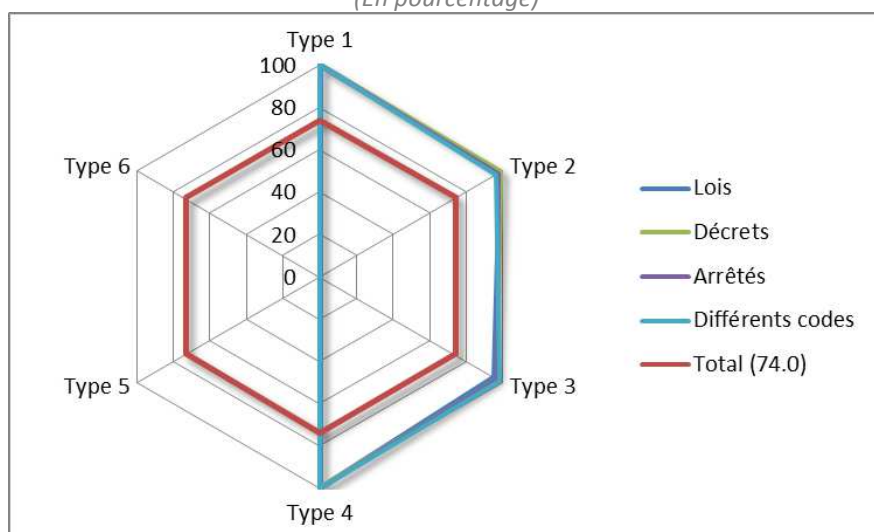
(En pourcentage)



En ce qui concerne la veille sur les *lois, les décrets, les différents codes et les arrêtés*, environ 74 % des entreprises de l'échantillon la pratique. Les groupes typologiques 5 et 6 ne le font pas. En revanche, la quasi-totalité des entreprises des groupes 1 à 4 effectuent un suivi des lois, des décrets, des arrêtés et des différents codes (**Graphique 9**).

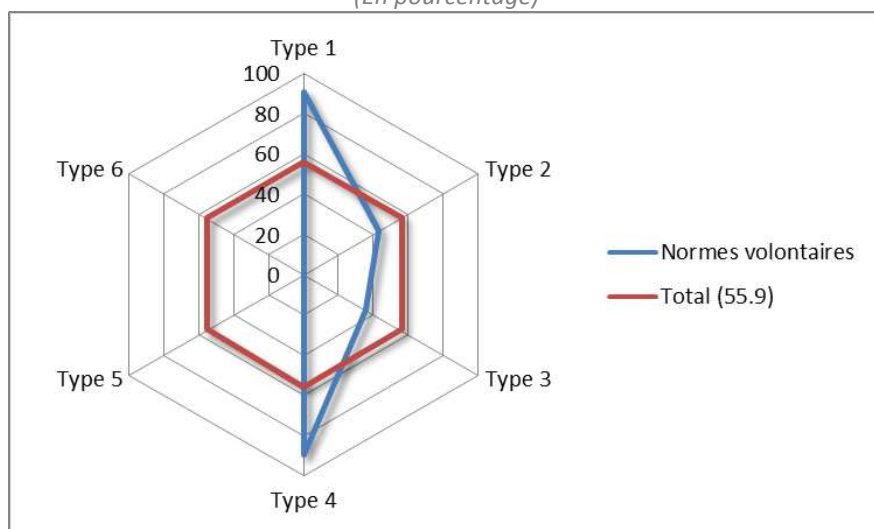
Graphique 9. Veille concernant la législation :

(En pourcentage)



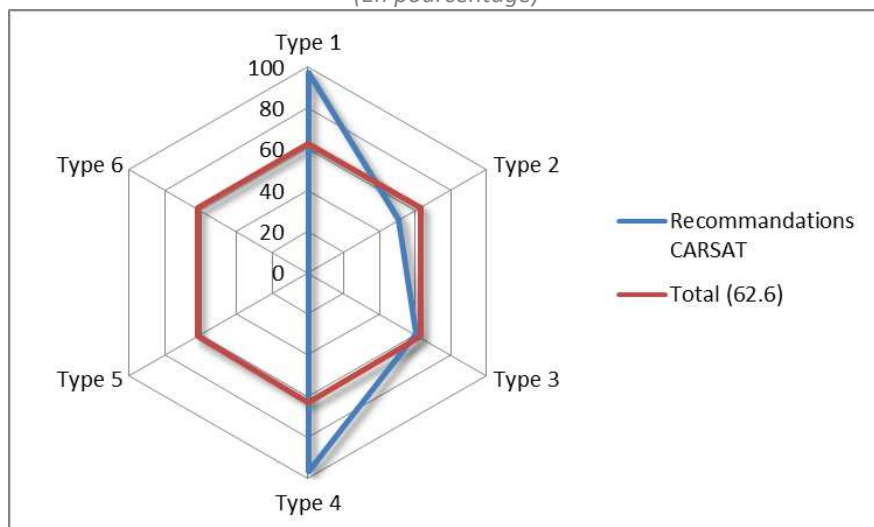
Lorsqu'il s'agit de la veille des *normes volontaires* (**Graphique 10**), seulement 55.9 % des entreprises de l'échantillon a répondu en effectuer. Les groupes typologiques 1 et 4 présentent des moyennes de veille statistiquement supérieures à celles de l'échantillon. En revanche, les groupes 2 et 3 présentent, en moyenne, des proportions inférieures à celles de l'échantillon.

Graphique 10. Veille concernant les normes volontaires :
(En pourcentage)



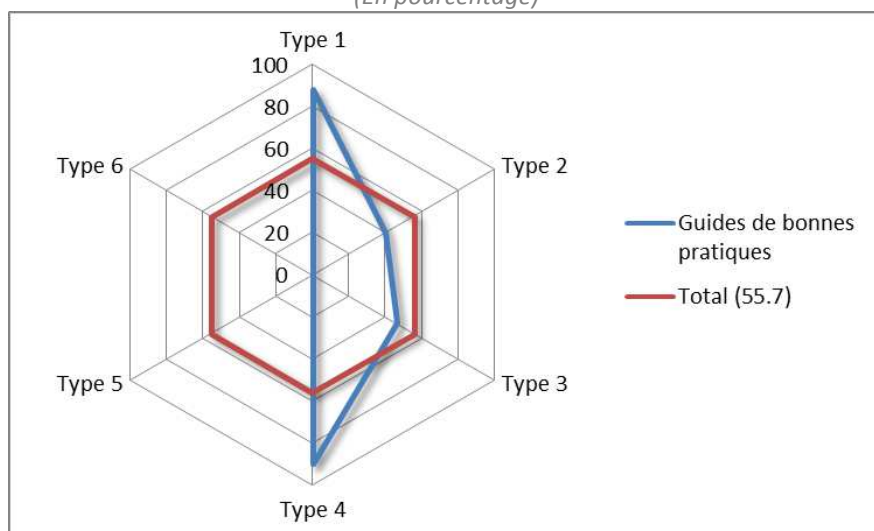
Pour ce qui est des *recommandations de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)* (Graphique 11), 62.6 % des entreprises de l'échantillon les incluent dans leur veille. Les types 1 et 4 le font davantage, tandis que les entreprises du type 2 le font moins, comparativement à la moyenne de l'échantillon.

Graphique 11. Veille concernant les recommandations Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail :
(En pourcentage)



Enfin, la veille concernant les *guides de bonnes pratiques* (Graphique 12) est assurée par un peu plus de la moitié des entreprises (55.9 %). Toutefois, seuls les groupes 1 et 4 le font de manière statistiquement supérieure contrairement aux groupes 2 et 3.

Graphique 12. Veille concernant les guides de bonnes pratiques :
(En pourcentage)



En ce qui concerne la *fréquence du travail de veille juridique*, un peu plus de 49 % des entreprises l'effectue mensuellement, 22 % de manière quotidienne et plus de 10 % de manière hebdomadaire (**Tableau 15**).

Le groupe 1 se caractérise par une fréquence de veille quotidienne statistiquement plus élevée que la moyenne de l'échantillon. Le groupe 4, de son côté, l'effectue mensuellement, le groupe 2 trimestriellement et, enfin, le groupe 3, plutôt annuellement.

Tableau 15. Typologie et fréquence de la veille juridique et jurisprudentielle
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

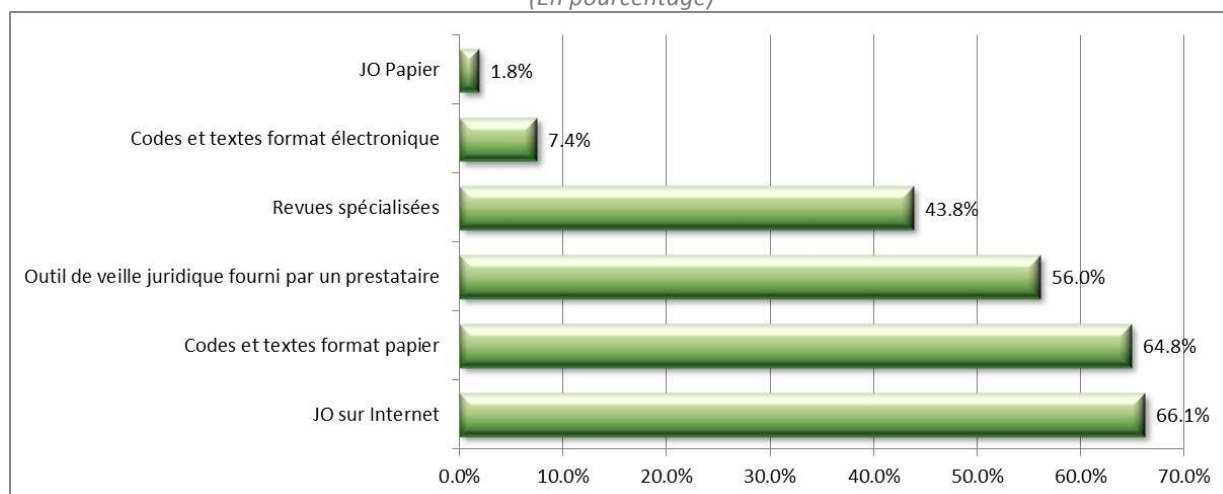
Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Quotidiennement	66	20	13	36	0	0	135
Hebdomadairement	27	13	8	16	0	0	64
Mensuellement	123	54	29	94	0	0	300
Trimestriellement	16	15	2	9	0	0	42
Semestriellement	2	3	1	2	0	0	8
Annuellement	11	8	10	7	0	0	36
Sans calendrier précis	9	5	2	10	0	0	26
Total	254	118	65	174	0	0	611

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Quotidiennement	26.0%	16.9%	20.0%	20.7%	0.0%	0.0%	22.1%
Hebdomadairement	10.6%	11.0%	12.3%	9.2%	0.0%	0.0%	10.5%
Mensuellement	48.4%	45.8%	44.6%	54.0%	0.0%	0.0%	49.1%
Trimestriellement	6.3%	12.7%	3.1%	5.2%	0.0%	0.0%	6.9%
Semestriellement	0.8%	2.5%	1.5%	1.1%	0.0%	0.0%	1.3%
Annuellement	4.3%	6.8%	15.4%	4.0%	0.0%	0.0%	5.9%
Sans calendrier précis	3.5%	4.2%	3.1%	5.7%	0.0%	0.0%	4.3%
Total	100%	100%	100%	100%	0%	0%	100%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Les *outils de veille* les plus utilisés par les entreprises sont, pour près de deux tiers des répondants, le JO par Internet et les codes et textes sous format papier. Les outils fournis par un prestataire sont utilisés par 56 % des entreprises, tandis que les revues spécialisées le sont par près de 44 % d'entre elles (**Graphique 13**).

Graphique 13. Les outils de veille juridique utilisés
(En pourcentage)



Les codes et textes sous format électronique et le Journal Officiel (JO) sous format papier sont utilisés de manière marginale.

Les groupes 1 et 2 se caractérisent pour une utilisation plus intensive, par rapport à la moyenne de l'échantillon, des outils fournis par un prestataire. En revanche, le groupe 4 en fait une utilisation moindre. Ce dernier a plutôt recours aux codes et textes sous format papier et aux revues spécialisées.

Enfin, le groupe 1 fait une utilisation relativement intensive des codes et textes sous format électronique (**Tableau 16**).

Tableau 16. Typologie et outils de la veille juridique et jurisprudentielle
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
JO sur Internet	186	44	34	136	0	0	400
Codes et textes format papier	180	49	33	130	0	0	392
Outil de veille juridique fourni par un prestataire	159	71	24	85	0	0	339
Revue spécialisées	110	30	28	97	0	0	265
Codes et textes format électronique	32	2	4	7	0	0	45
JO Papier	5	1	3	2	0	0	11
Total	253	114	65	173	0	0	605

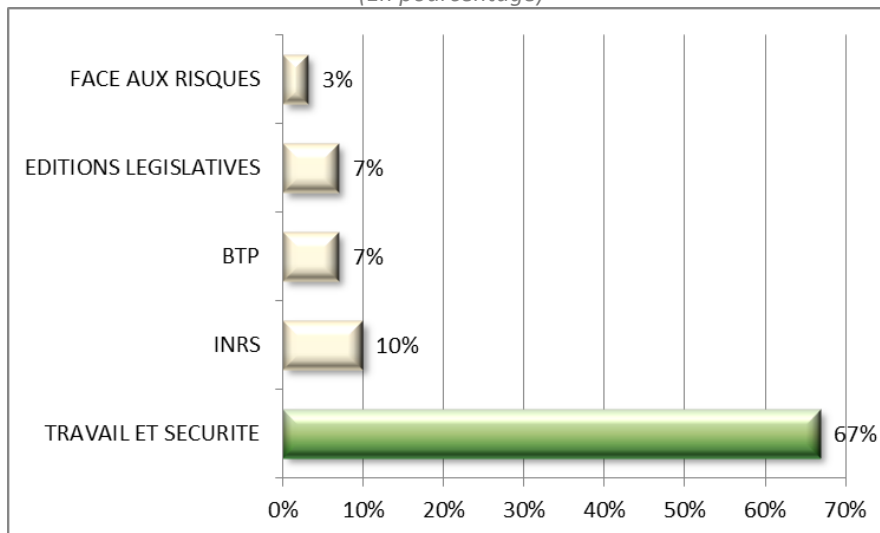
% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
JO sur Internet	73.5%	38.6%	52.3%	78.6%	0.0%	0.0%	66.1%
Codes et textes format papier	71.1%	43.0%	50.8%	75.1%	0.0%	0.0%	64.8%
Outil de veille juridique fourni par un prestataire	62.8%	62.3%	36.9%	49.1%	0.0%	0.0%	56.0%
Revue spécialisées	43.5%	26.3%	43.1%	56.1%	0.0%	0.0%	43.8%
Codes et textes format électronique	12.6%	1.8%	6.2%	4.0%	0.0%	0.0%	7.4%
JO Papier	2.0%	0.9%	4.6%	1.2%	0.0%	0.0%	1.8%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5%. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Parmi les entreprises s'appuyant sur des *revues spécialisées* pour réaliser leur veille juridique, les deux tiers ont cité spontanément la revue **Travail et Sécurité** (Graphique 15). Les autres revues présentent des taux de citation marginaux.

Comment nous l'avons signalé, le groupe 4 est l'utilisateur le plus intensif de cet outil.

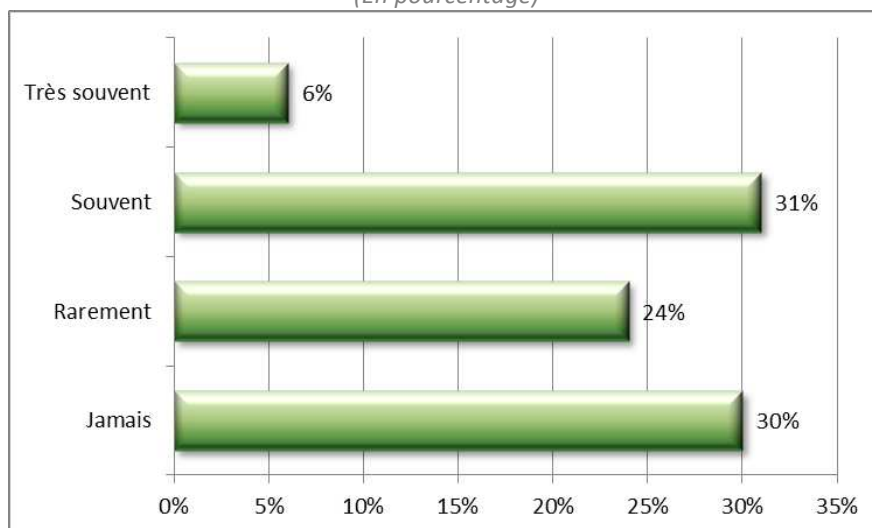
Graphique 14. Les 5 principales revues spécialisées évoquées en spontanément
(En pourcentage)



La *jurisprudence* en matière de SST est incluse dans les activités de veille juridique d'une manière systématique par environ 37 % des entreprises qui font de la veille. En effet, pour 31 % des entreprises, elle l'est **souvent** comprise dans la veille juridique, voire **très souvent** pour 6 % des entreprises.

En revanche, pour plus de la moitié des entreprises, la jurisprudence n'est rarement, voir jamais incluse dans les activités de veille juridique (24 % et 30 %, respectivement).

Graphique 15. Fréquence de prise en compte de la jurisprudence dans la veille juridique
(En pourcentage)



En ce qui concerne les groupes typologiques, les entreprises appartenant au type 1 se distinguent par une fréquence de prise en compte de la jurisprudence significativement plus élevée que la moyenne de l'échantillon (Tableau 17).

En revanche, les entreprises appartenant aux groupes typologiques 3 et 4 se caractérisent, pour une partie importante d'entre elles, par le fait de ne jamais prendre en compte la jurisprudence dans leurs activités de veille juridique.

Les entreprises du type 2 n'ont pas de comportement statistiquement différent de la moyenne de l'échantillon.

Tableau 17. Typologie et fréquence de prise en compte de la jurisprudence dans la veille juridique

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Jamais	66	31	25	64	0	0	186
Rarement	48	35	21	43	0	0	147
Souvent	100	35	10	43	0	0	188
Très souvent	23	5	3	8	0	0	39
Ne sais pas	17	12	6	16	0	0	51
Total	254	118	65	174	0	0	611

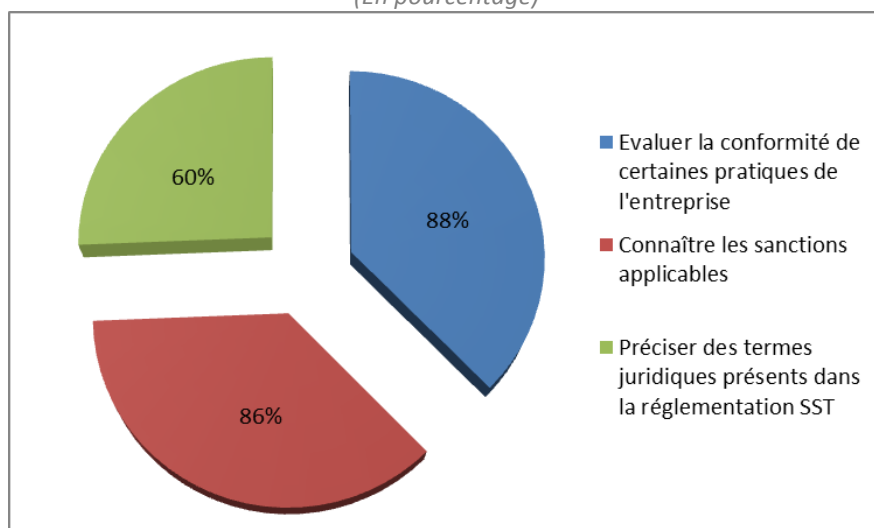
% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Jamais	26.0%	26.0%	38.0%	37.0%	0.0%	0.0%	30.0%
Rarement	19.0%	30.0%	32.0%	25.0%	0.0%	0.0%	24.0%
Souvent	39.0%	30.0%	15.0%	25.0%	0.0%	0.0%	31.0%
Très souvent	9.0%	4.0%	5.0%	5.0%	0.0%	0.0%	6.0%
Ne sais pas	7.0%	10.0%	9.0%	9.0%	0.0%	0.0%	8.0%
Total	100%	100%	100%	100%	0	0	100%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Les objectifs de la prise en compte de la jurisprudence sont assez partagés par les entreprises présentes dans l'échantillon. Pour près de 90 % d'entre elles, cette jurisprudence sert à évaluer certaines pratiques mises en œuvre au sein de l'entreprise et à mieux connaître les sanctions applicables. En dernier lieu, pour 60 % des entreprises interrogées, la jurisprudence est utilisée pour préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST (**Graphique 16a**).

Graphique 16a. Objectifs de la prise en compte de la jurisprudence dans la veille juridique

(En pourcentage)



Les groupes typologiques 5 et 6 mis à part, car n'effectuant pas d'activités de veille juridique, les groupes 1 à 4 ne se différencient statistiquement pas en matière d'objectifs d'utilisation de la jurisprudence (les écarts constatés ne sont pas significatifs par rapport aux moyennes de l'échantillon).

Tableau 18a. Objectifs de la prise en compte de la jurisprudence dans la veille juridique

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Evaluer la conformité de certaines pratiques de l'entreprise	154	61	26	84	0	0	325
Connaître les sanctions applicables	145	63	24	84	0	0	316
Préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST	107	43	13	58	0	0	221
Total	170	74	32	93	0	0	369

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Evaluer la conformité de certaines pratiques de l'entreprise	91%	82%	81%	90%	0%	0%	88%
Connaître les sanctions applicables	85%	85%	75%	90%	0%	0%	86%
Préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST	63%	58%	41%	62%	0%	0%	60%
Total	100%	100%	100%	100%	0%	0%	100%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Dans plus de huit cas sur dix, il s'agit de combinaisons d'objectifs. La plus importante, 49 %, est celle qui conjugue les trois objectifs à la fois. Juste après, dans 25 % des cas, une autre combinaison associe la connaissance des sanctions applicables à l'évaluation de la conformité de certaines pratiques (**Graphique 16b**).

Graphique 16b. Objectifs de la prise en compte de la jurisprudence dans la veille juridique

(En pourcentage – combinaison des modalités)

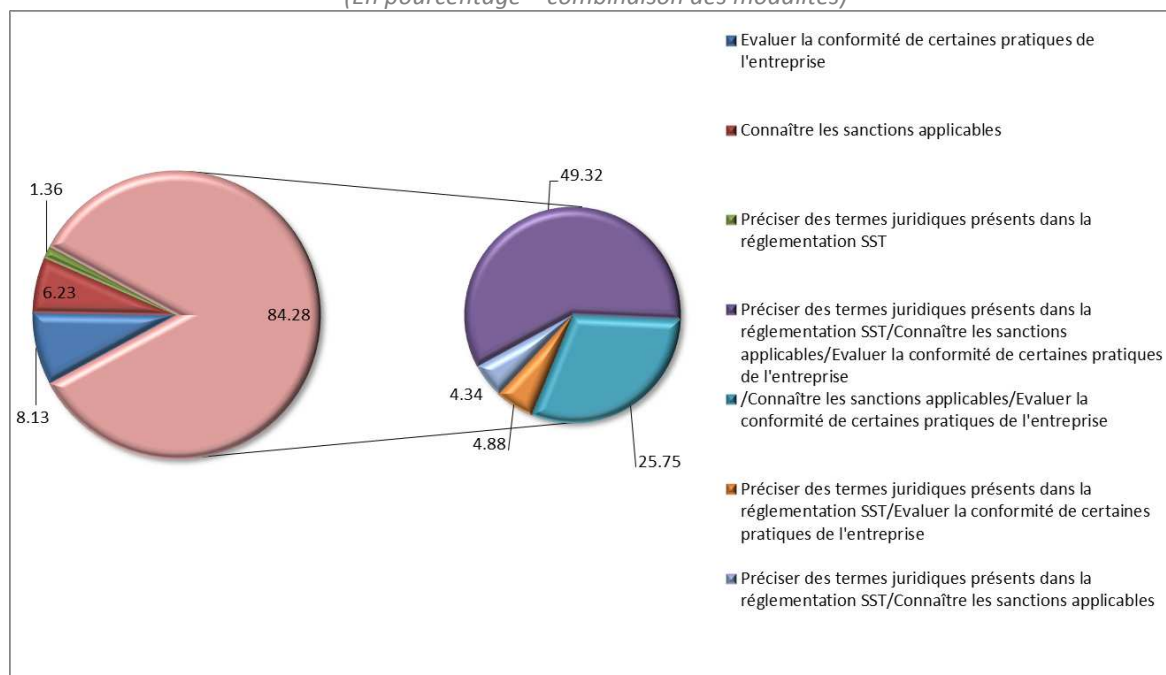


Tableau 18a. Objectifs de la prise en compte de la jurisprudence dans la veille juridique

(Nombre d'entreprises et pourcentages – combinaison de modalités)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Total
Préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST/Connaître les sanctions applicables/Evaluer la conformité de certaines pratiques de l'entreprise	88	35	8	51	0	0	182
Connaître les sanctions applicables/Evaluer la conformité de certaines pratiques de l'entreprise	43	17	10	25	0	0	95
Evaluer la conformité de certaines pratiques de l'entreprise	12	6	6	6	0	0	30
Connaître les sanctions applicables	8	8	3	4	0	0	23
Préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST/Evaluer la conformité de certaines pratiques de l'entreprise	11	3	2	2	0	0	18
Préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST/Connaître les sanctions applicables/	6	3	3	4	0	0	16
Préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST	2	2	0	1	0	0	5
Total	170	74	32	93	0	0	369

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Total
Préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST/Connaître les sanctions applicables/Evaluer la conformité de certaines pratiques de l'entreprise	51.8	47.3	25.0	54.8	0.0%	0.0%	49.3
Connaître les sanctions applicables/Evaluer la conformité de certaines pratiques de l'entreprise	25.3	23.0	31.3	26.9	0.0%	0.0%	25.7
Evaluer la conformité de certaines pratiques de l'entreprise	7.1	8.1	18.8	6.5	0.0%	0.0%	8.1
Connaître les sanctions applicables	4.7	10.8	9.4	4.3	0.0%	0.0%	6.2
Préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST/Evaluer la conformité de certaines pratiques de l'entreprise	6.5	4.1	6.3	2.2	0.0%	0.0%	4.9
Préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST/Connaître les sanctions applicables	3.5	4.1	9.4	4.3	0.0%	0.0%	4.3
Préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST	1.2	2.7	0.0	1.1	0.0%	0.0%	1.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	0.0%	0.0%	100.0

Le résultat des activités de veille donnent lieu à une communication interne dans 81 % des cas. Deux groupes typologiques s'écartent significativement de cette moyenne : le type 1, avec une communication interne plus élevée (dans 86 % des cas) et le Type 4, dont la pratique de communication est la plus faible (74 % des cas). Les types 2 et 3 ne présentent pas des écarts statistiquement significatifs (Tableau 19).

Tableau 19. Communication interne des résultats de la veille juridique

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	219	95	51	128	0	0	493
Non	35	23	14	46	0	0	118
Total	254	118	65	174	0	0	611

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	86.0%	81.0%	78.0%	74.0%	0.0%	0.0%	81.0%
Non	14.0%	19.0%	22.0%	26.0%	0.0%	0.0%	19.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

3.2. Détail des pratiques en matière d'évaluation de la conformité

L'évaluation de conformité à la législation SST applicable est une pratique suivie par 58 % des entreprises de l'échantillon.

L'évaluation de conformité est une pratique répandue dans les entreprises appartenant aux groupes typologiques 1, 2 et 5 mais pas du tout pour celles appartenant aux groupes 3, 4 et 6 (Tableau 20).

Tableau 20. Typologie et évaluation de conformité
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

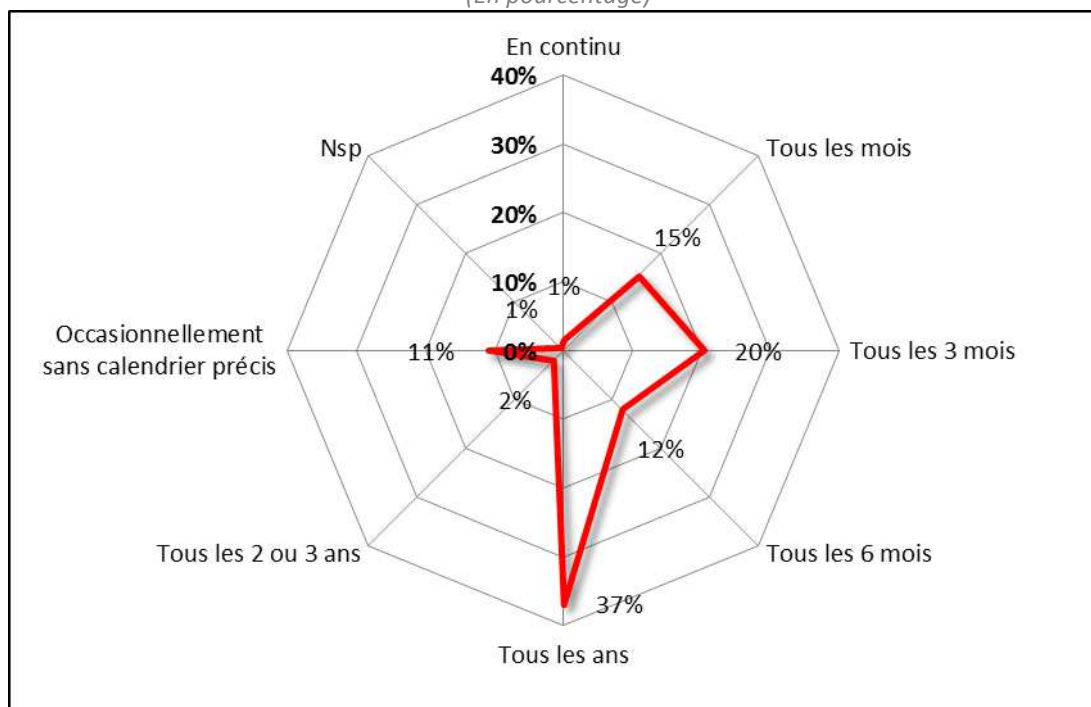
Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	254	118	0	0	106	0	478
Non	0	0	65	174	0	103	342
Total	254	118	65	174	106	103	820

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	58.0%
Non	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%	0.0%	100.0%	42.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Pour 37 % des entreprises, l'évaluation de conformité s'effectue annuellement, tandis que pour 32 % elle est réalisée tous les trois ou six mois. Une évaluation occasionnelle sans calendrier précis est effectuée par 11 % des entreprises, et seulement 1 % l'effectue en continu (Graphique 17).

Graphique 17. Fréquence d'évaluation-du niveau de conformité à la législation SST
(En pourcentage)



Le groupe typologique 4 effectue une évaluation mensuelle statistiquement supérieur à la moyenne des entreprises de l'échantillon, tandis que le groupe 5 le fait tous les trois mois (Tableau 21).

Tableau 21. Typologie et fréquence d'évaluation de conformité
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

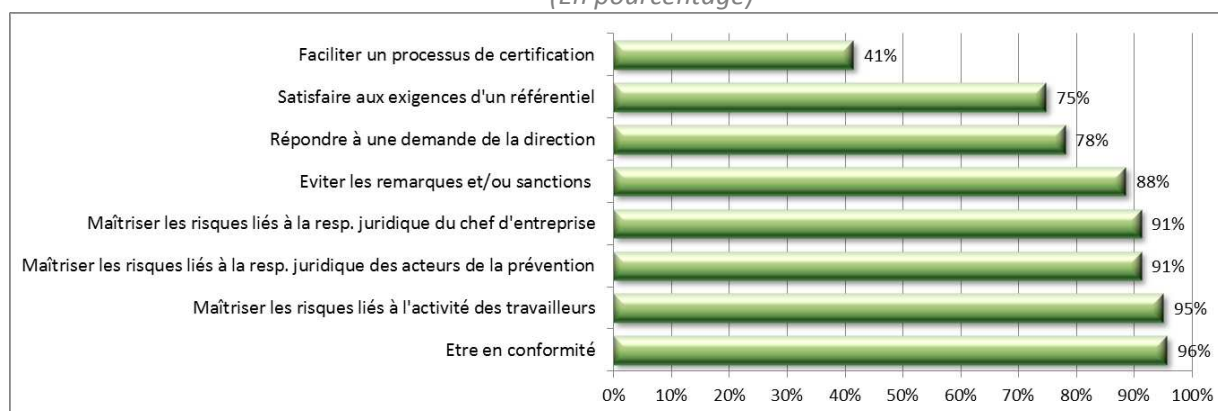
Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type4	Type 5	Type 6	Global
Tous les mois	39	26	0	0	9	0	74
Tous les 3 mois	44	22	0	0	31	0	97
Tous les 6 mois	34	13	0	0	11	0	58
Tous les ans	100	39	0	0	37	0	176
Tous les 2 ou 3 ans	5	4	0	0	1	0	10
Occasionnellement sans calendrier précis	25	13	0	0	15	0	53
En continu	6		0	0	1	0	7
Nsp	1	1	0	0	1	0	3
Total	254	118	0	0	106	0	478

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type4	Type 5	Type 6	Global
Tous les mois	15.4%	22.0%	0.0%	0.0%	8.5%	0.0%	15.5%
Tous les 3 mois	17.3%	18.6%	0.0%	0.0%	29.2%	0.0%	20.3%
Tous les 6 mois	13.4%	11.0%	0.0%	0.0%	10.4%	0.0%	12.1%
Tous les ans	39.4%	33.1%	0.0%	0.0%	34.9%	0.0%	36.8%
Tous les 2 ou 3 ans	2.0%	3.4%	0.0%	0.0%	0.9%	0.0%	2.1%
Occasionnellement sans calendrier précis	9.8%	11.0%	0.0%	0.0%	14.2%	0.0%	11.1%
En continu	2.4%	0.0%	0.0%	0.0%	0.9%	0.0%	1.5%
Nsp	0.4%	0.8%	0.0%	0.0%	0.9%	0.0%	0.6%
Total	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

L'objectif d'« être en conformité » est poursuivi par 96 % des entreprises qui effectuent une évaluation. La maîtrise des risques liés aux travailleurs est signalée par 95 % des entreprises de l'échantillon, tandis que 91 % des entreprises le font pour maîtriser les risques liés à la responsabilité juridique du chef d'entreprises et des acteurs de la prévention (Graphique 18).

Graphique 18. Objectifs de l'évaluation du niveau de conformité à la législation SST
(En pourcentage)



Pour 88 % des entreprises interrogées, l'objectif est d'éviter les remarques et/ou sanctions des contrôles de l'inspection du travail ou de la CARSAT.

Trois quart des entreprises déclarent avoir comme objectif de l'évaluation celui de satisfaire aux exigences d'un référentiel. Enfin, seulement 41 % des entreprises signale que l'évaluation de la conformité est effectuée pour faciliter un processus de certification.

Du point de vue des groupes typologiques, l'unique différence notable est celle des objectifs du groupe 5. En effet, ce groupe présente en moyenne, une fréquence supérieure à celle de l'échantillon en déclarant un objectif d'évaluation destiné à éviter les sanctions. En même temps, c'est le groupe dont la fréquence des réponses liées à l'objectif de satisfaire les exigences d'un référentiel est la plus faible (**Tableau 22**).

Tableau 22. Typologie et objectifs de l'évaluation de conformité
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	TYPE 4	Type 5	Type 6	Global
Etre en conformité	242	111	0	0	104	0	457
Maîtriser les risques liés à l'activité des travailleurs	242	110	0	0	102	0	454
Maîtriser les risques liés à la responsabilité juridique des acteurs de la prévention	236	100	0	0	100	0	436
Maîtriser les risques liés à la responsabilité juridique du chef d'entreprise	231	107	0	0	98	0	436
Eviter les remarques et/ou sanctions des contrôles de l'inspection du travail ou de la CARSAT (ex CRAM)	223	100	0	0	100	0	423
Répondre à une demande de la direction	198	90	0	0	85	0	373
Satisfaire aux exigences d'un référentiel	207	87	0	0	63	0	357
Faciliter un processus de certification	111	49	0	0	38	0	198
Total	254	118	0	0	106	0	478

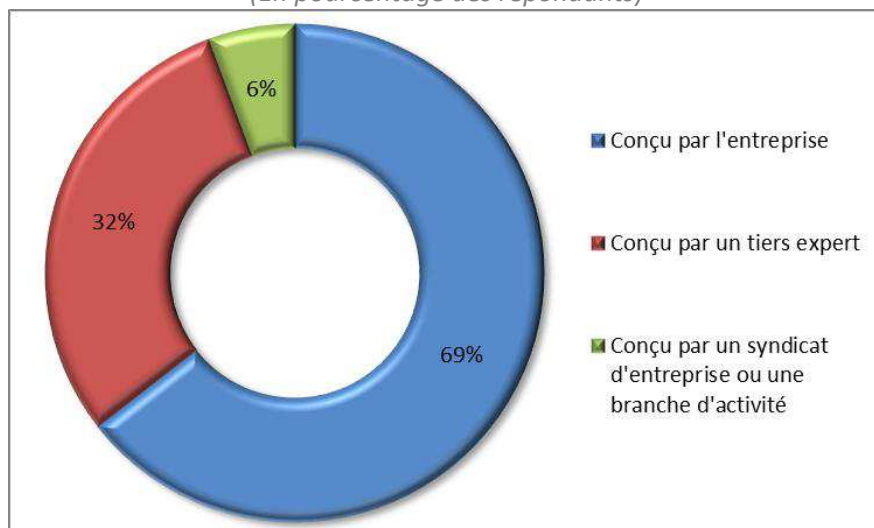
% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Etre en conformité	95.3%	94.1%	0.0%	0.0%	98.1%	0.0%	95.6%
Maîtriser les risques liés à l'activité des travailleurs	95.3%	93.2%	0.0%	0.0%	96.2%	0.0%	95.0%
Maîtriser les risques liés à la responsabilité juridique des acteurs de la prévention	92.9%	84.7%	0.0%	0.0%	94.3%	0.0%	91.2%
Maîtriser les risques liés à la responsabilité juridique du chef d'entreprise	90.9%	90.7%	0.0%	0.0%	92.5%	0.0%	91.2%
Eviter les remarques et/ou sanctions des contrôles de l'inspection du travail ou de la CARSAT (ex CRAM)	87.8%	84.7%	0.0%	0.0%	94.3%	0.0%	88.5%
Répondre à une demande de la direction	78.0%	76.3%	0.0%	0.0%	80.2%	0.0%	78.0%
Satisfaire aux exigences d'un référentiel	81.5%	73.7%	0.0%	0.0%	59.4%	0.0%	74.7%
Faciliter un processus de certification	43.7%	41.5%	0.0%	0.0%	35.8%	0.0%	41.4%
Total	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Près de 70 % des entreprises interrogées utilise un référentiel conçu en interne pour évaluer leur niveau de conformité, tandis que 32 % utilise un référentiel conçu par des tiers experts et 6 % un référentiel fourni par un syndicat d'entreprise ou une branche d'activité (**Graphique 19**).

Graphique 19. Conception des référentiels utilisés pour l'évaluation du niveau de conformité à la législation SST

(En pourcentage des répondants)

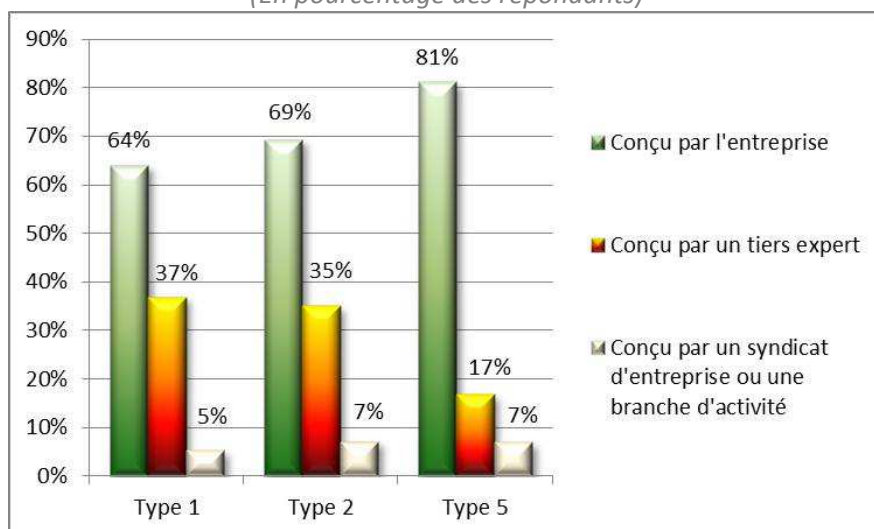


Les entreprises appartenant au groupe 5 présentent une fréquence supérieure à la moyenne de l'échantillon dans l'utilisation d'un référentiel conçu en interne. En même temps, ce groupe se caractérise par une faible fréquence d'utilisation des référentiels conçus par des tiers experts.

Un tiers des entreprises appartenant aux groupes typologiques 1 et 2 utilisent des référentiels conçus par des tiers experts (**Graphique 20**).

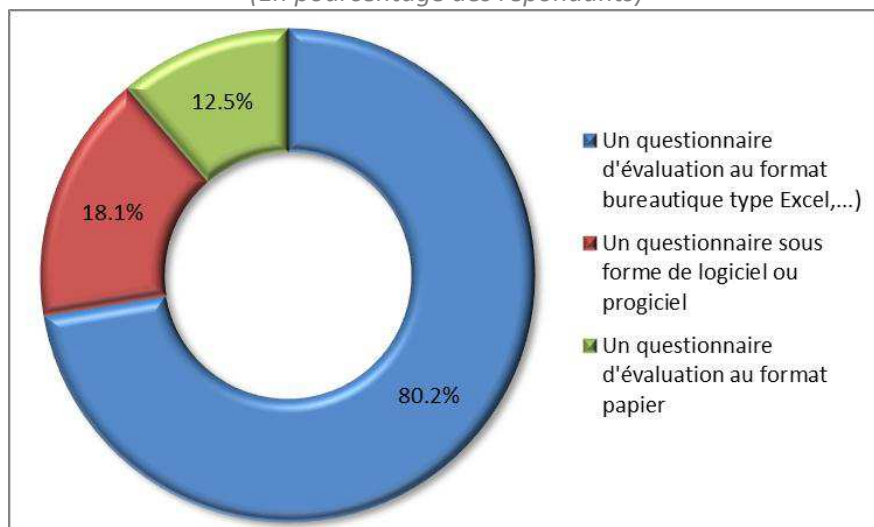
Graphique 20. Typologie et conception des référentiels utilisés pour l'évaluation du niveau de conformité à la législation SST

(En pourcentage des répondants)



Au global *l'outil* le plus utilisé par les entreprises est un questionnaire d'évaluation au format bureautique type Excel (80 % des réponses). Le moins utilisé est un questionnaire d'évaluation de type papier (12.5 % des réponses). Le questionnaire sous forme de logiciel ou progiciel est utilisé par un peu plus de 18 % des entreprises interrogées (**Graphique 21**).

Graphique 21. Outils pour l'évaluation du niveau de conformité à la législation SST
(En pourcentage des répondants)



En ce qui concerne les groupes typologiques, le groupe 5 se caractérise par une utilisation relative plus importante du questionnaire au format papier et plus faible d'un questionnaire sous forme de logiciel ou progiciel. En revanche, les groupes 1 et 2 utilisent relativement plus un questionnaire sous forme de logiciels et progiciels et moins sous format papier. Le questionnaire d'évaluation au format bureautique de type Excel est utilisé de manière uniforme par tous les groupes typologiques (**Tableau 23**).

Tableau 23. Typologie et outils pour l'évaluation de conformité
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

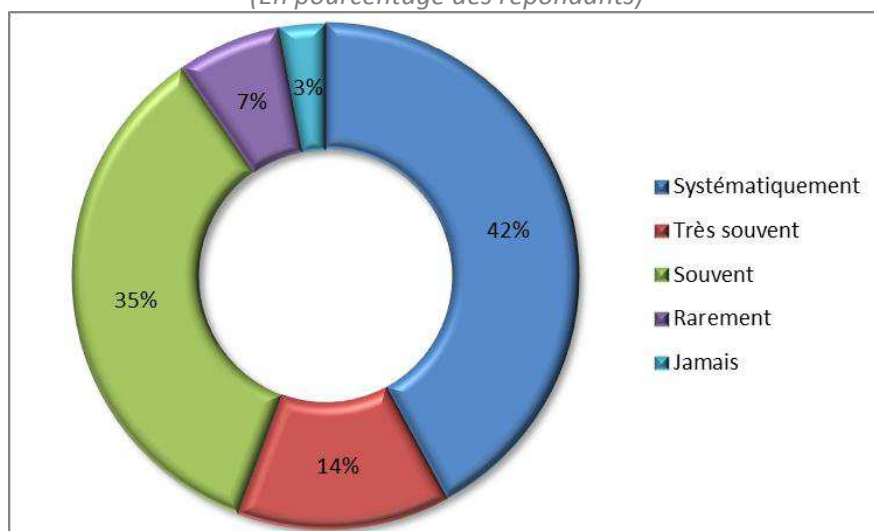
Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Un questionnaire d'évaluation au format bureautique type Excel,...	198	90	0	0	84	0	372
Un questionnaire sous forme de logiciel ou progiciel	49	25	0	0	10	0	84
Un questionnaire d'évaluation au format papier	29	8	0	0	21	0	58
Total	249	113	0	0	102	0	464

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Un questionnaire d'évaluation au format bureautique type Excel,...	79.5%	79.6%	0.0%	0.0%	82.4%	0.0%	80.2%
Un questionnaire sous forme de logiciel ou progiciel	19.7%	22.1%	0.0%	0.0%	9.8%	0.0%	18.1%
Un questionnaire d'évaluation au format papier	11.6%	7.1%	0.0%	0.0%	20.6%	0.0%	12.5%
Total	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

La *mise en relation des résultats de l'évaluation de conformité avec ceux des risques professionnels du Document Unique* est systématiquement réalisée pour 42 % des entreprises de l'échantillon. Environ 49 % d'entreprises l'effectue très souvent ou souvent et 10 % seulement, rarement ou jamais (**Graphique 22**).

Graphique 22. La mise en relation des résultats de l'évaluation interne avec ceux des risques professionnels du Document Unique
(En pourcentage des répondants)



S'agissant des différences entre groupes, le type 1 se caractérise par un recours systématique à la mise en relation entre évaluation interne et Document Unique. Le reste des groupes typologiques ne présentent pas de différences significatives avec la moyenne de l'échantillon, même si l'on peut observer que le type 5 présente un pourcentage élevé du cumul des fréquences *Rarement* et *Jamais* (15.1 %), ce qui contraste avec 6.7 % pour les entreprises du groupe 1 et 11 % du groupe 2 (**Tableau 24**).

Tableau 24. Typologie, évaluation interne et Document unique
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

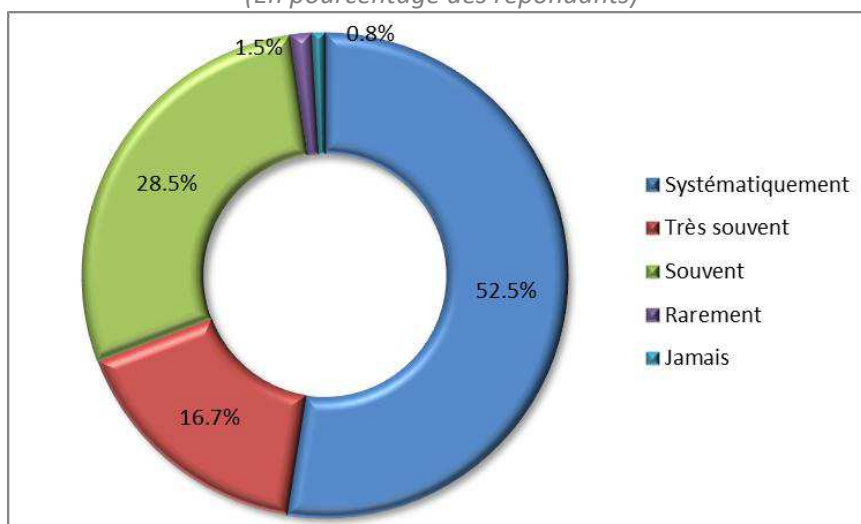
Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Systématiquement	118	43	0	0	40	0	201
Très souvent	37	19	0	0	9	0	65
Souvent	82	43	0	0	41	0	166
Rarement	12	10	0	0	10	0	32
Jamais	5	3	0	0	6	0	14
Total	254	118	0	0	106	0	478

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Systématiquement	46.5%	36.4%	0.0%	0.0%	37.7%	0.0%	42.1%
Très souvent	14.6%	16.1%	0.0%	0.0%	8.5%	0.0%	13.6%
Souvent	32.3%	36.4%	0.0%	0.0%	38.7%	0.0%	34.7%
Rarement	4.7%	8.5%	0.0%	0.0%	9.4%	0.0%	6.7%
Jamais	2.0%	2.5%	0.0%	0.0%	5.7%	0.0%	2.9%
Total	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Comme résultat de l'évaluation, l'édition d'un plan d'actions est systématique pour un peu plus de la moitié des entreprises (52 %). Pour environ 45 % d'entre elles, l'évaluation donne lieu souvent ou très souvent à l'édition d'un plan d'actions. Seul un peu plus de 2 % des entreprises réalise rarement, voire jamais, un plan d'actions (**Graphique 23**).

Graphique 23. Fréquence de mise en place d'un plan d'actions
(En pourcentage des répondants)



Du point de vue typologique, il existe une opposition claire entre les entreprises appartenant au type 1 et celles du type 5. En effet, les premières se caractérisent par un recours *systématique* à l'édition d'un plan d'actions avec une fréquence supérieure à la moyenne de l'échantillon, tandis que les entreprises du type 5 déclarent éditer *souvent* un plan d'actions avec une fréquence supérieure à la moyenne de l'échantillon. En même temps, ce dernier groupe typologique se caractérise par le fait d'avoir la fréquence de mise en place la plus faible dans l'édition *systématique* d'un plan d'actions (**Tableau 25**).

Tableau 25. Typologie et édition d'un plan d'actions
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

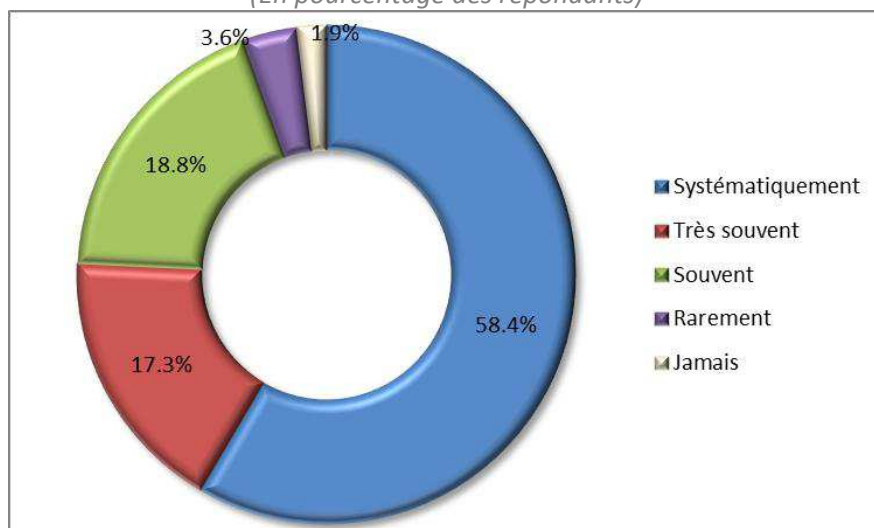
Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Systématiquement	147	60	0	0	44	0	251
Très souvent	39	23	0	0	18	0	80
Souvent	64	33	0	0	39	0	136
Rarement	2	1	0	0	4	0	7
Jamais	2	1	0	0	1	0	4
Total	254	118	0	0	106	0	478

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Systématiquement	57.9%	50.8%	0.0%	0.0%	41.5%	0.0%	52.5%
Très souvent	15.4%	19.5%	0.0%	0.0%	17.0%	0.0%	16.7%
Souvent	25.2%	28.0%	0.0%	0.0%	36.8%	0.0%	28.5%
Rarement	0.8%	0.8%	0.0%	0.0%	3.8%	0.0%	1.5%
Jamais	0.8%	0.8%	0.0%	0.0%	0.9%	0.0%	0.8%
Total	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Un peu plus de 58 % des entreprises déclare que, systématiquement, le plan d'actions est présenté à la direction et validé par elle. Pour environ 36 %, la présentation à la direction pour validation est effectuée souvent ou très souvent. Seul 5 % des entreprises déclarent présenter rarement le plan d'actions ou, ne pas présenter du tout ce plan d'actions à la Direction (**Graphique 24**).

Graphique 24. Fréquence de présentation pour validation du plan d'actions à la Direction
(En pourcentage des répondants)



Encore une fois, l'opposition entre les groupes 1 et 5 est très marquée. Ainsi, les entreprises du groupe 1 se caractérisent par le fait de présenter systématiquement le plan d'actions à la direction, avec une fréquence relative supérieure à la moyenne de l'échantillon. En revanche les entreprises du type 5 le font avec une fréquence relative inférieure au global. Par ailleurs, du point de vue statistique, les autres modalités ne sont pas discriminantes (**Tableau 26**).

Tableau 26. Typologie et présentation du plan d'actions à la direction pour validation
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Systématiquement	158	64	0	0	55	0	277
Très souvent	37	22	0	0	23	0	82
Souvent	48	23	0	0	18	0	89
Rarement	6	5	0	0	6	0	17
Jamais	3	3	0	0	3	0	9
Total	252	117	0	0	105	0	474

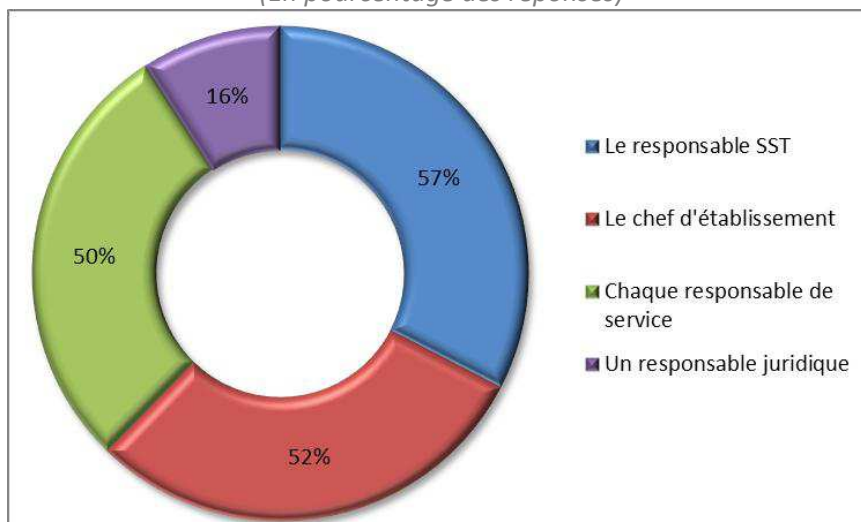
% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Systématiquement	62.7%	54.7%	0.0%	0.0%	52.4%	0.0%	58.4%
Très souvent	14.7%	18.8%	0.0%	0.0%	21.9%	0.0%	17.3%
Souvent	19.0%	19.7%	0.0%	0.0%	17.1%	0.0%	18.8%
Rarement	2.4%	4.3%	0.0%	0.0%	5.7%	0.0%	3.6%
Jamais	1.2%	2.6%	0.0%	0.0%	2.9%	0.0%	1.9%
Total	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

La réalisation du plan d'actions de mise en conformité est gérée par le responsable SST dans 57 % des cas, par le chef d'établissement dans 52 % des cas, par chaque responsable de service dans 50 % des cas et pas le responsable juridique dans 16 % des cas (**Graphique 25a**).

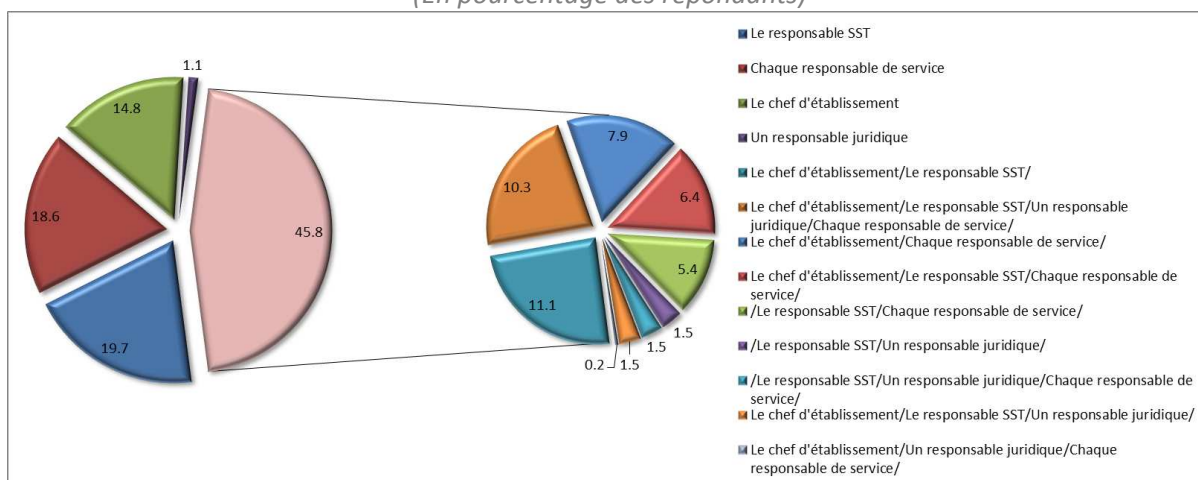
Or, ces pourcentages cachent le fait que dans presque la moitié des cas (45.8 %), la gestion du plan d'actions est gérée de manière collective par au moins deux responsables (**Graphique 25b**). En effet, la gestion effectuée uniquement par le responsable SST ne se présente que dans 19.7 % des cas, par chaque responsable de service dans 18.6 % des cas, par le chef d'établissement dans 14.8 % des cas et très marginalement par le responsable juridique (1.1 %).

Graphique 25a. La réalisation du plan d'actions de mise en conformité est gérée par ...
(En pourcentage des réponses)



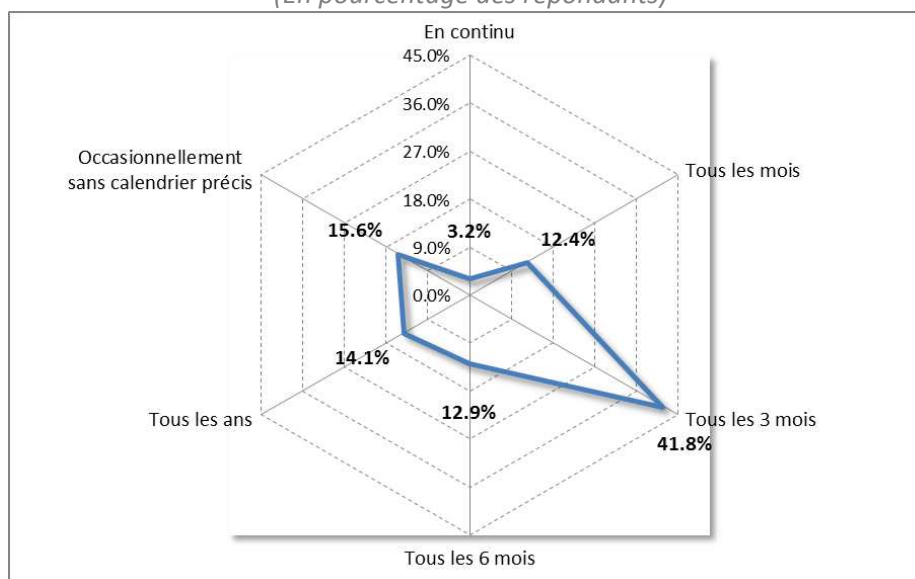
La combinaison des responsables impliqués dans la gestion du plan d'actions la plus fréquente est le couple chef d'établissement/responsable SST (11.1 % des cas), suivie par une gestion collective de la totalité des responsables, y compris le responsable juridique (10.3 % des cas) (**Graphique 26b**).

Graphique 25b. La réalisation du plan d'actions de mise en conformité est gérée par ...
(En pourcentage des répondants)



La fréquence dans le suivi des réalisations du plan d'actions de mise en conformité la plus citée est trimestrielle (pour environ 42 % des cas). La moins citée est le suivi en continu (pour un peu plus de 3 % des cas). Seulement 14 % des entreprises effectuent un suivi annuel des réalisations du plan d'actions (**Graphique 26**).

Graphique 26. La fréquence dans le suivi des réalisations du plan d'actions de mise en conformité
(En pourcentage des répondants)



Le type 1 présente la plus forte fréquence, en termes relatifs, en matière de suivi en continu de l'exécution du plan d'actions, et la plus faible fréquence dans le suivi occasionnel. En revanche, les entreprises appartenant au type 2 ont une fréquence statistiquement plus élevée dans le suivi occasionnel. Les entreprises du groupe 5 se caractérisent par la fréquence la plus faible dans le suivi mensuel et aucune d'elle n'assure un suivi en continu (**Tableau 27**).

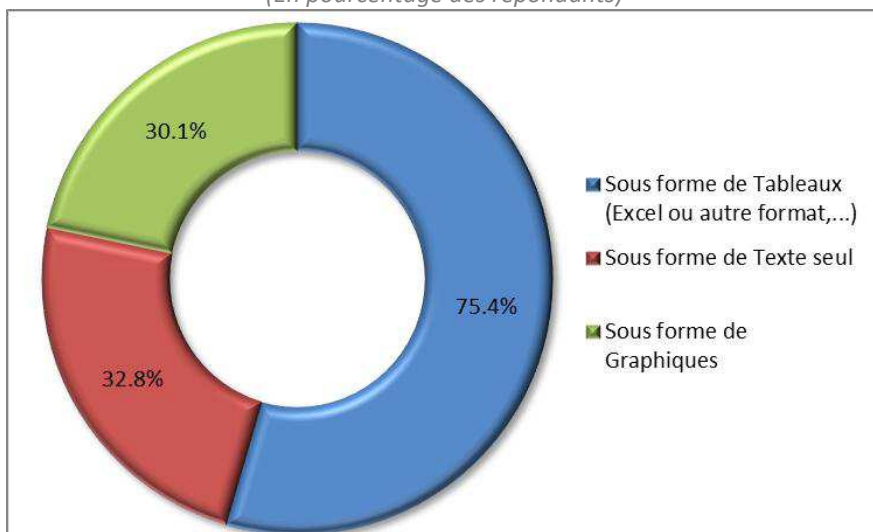
Tableau 27. Typologie et fréquence du suivi dans l'exécution du plan d'actions
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
En continu	13	2	0	0	0	0	15
Tous les mois	37	15	0	0	7	0	59
Tous les 3 mois	109	41	0	0	48	0	198
Tous les 6 mois	33	16	0	0	12	0	61
Tous les ans	31	16	0	0	20	0	67
Occasionnellement sans calendrier précis	29	27	0	0	18	0	74
Total	252	117	0	0	105	0	474
% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
En continu	5.2%	1.7%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	3.2%
Tous les mois	14.7%	12.8%	0.0%	0.0%	6.7%	0.0%	12.4%
Tous les 3 mois	43.3%	35.0%	0.0%	0.0%	45.7%	0.0%	41.8%
Tous les 6 mois	13.1%	13.7%	0.0%	0.0%	11.4%	0.0%	12.9%
Tous les ans	12.3%	13.7%	0.0%	0.0%	19.0%	0.0%	14.1%
Occasionnellement sans calendrier précis	11.5%	23.1%	0.0%	0.0%	17.1%	0.0%	15.6%
Total	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Les outils de présentation des résultats de l'évaluation de la conformité les plus utilisés sont sous forme de tableaux (de type Excel ou autre format), dans 75 % des cas. Les textes et les graphiques sont utilisés par près d'un tiers des entreprises (**Graphique 27a**).

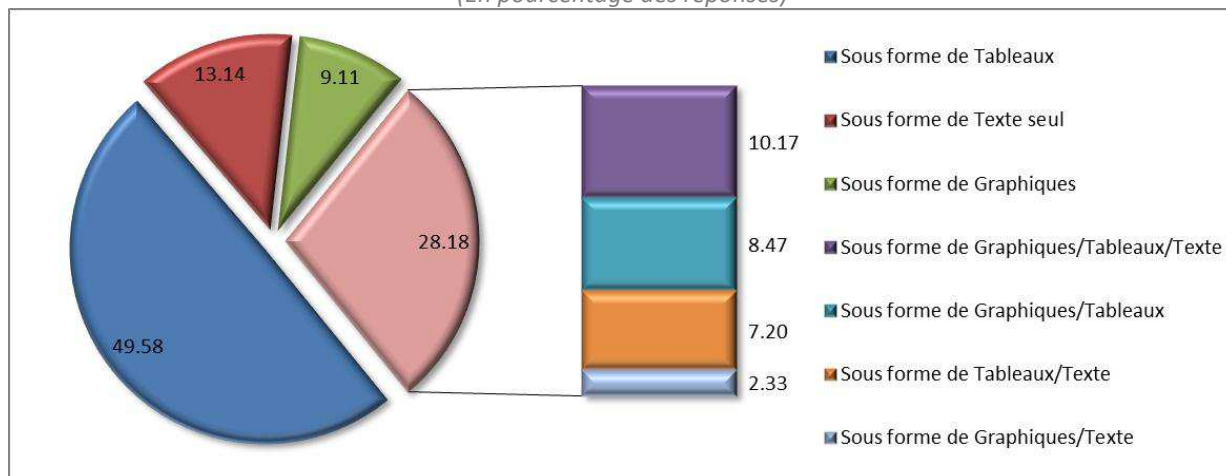
Graphique 27a. Les outils de présentation des résultats de l'évaluation
(En pourcentage des répondants)



L'analyse en détail des outils de présentation des résultats montre que les tableaux seuls sont utilisés par environ la moitié des entreprises, suivie par le texte seul (13.1 %) et par l'utilisation des graphiques (9 %).

Un peu plus de 28 % des entreprises utilise une combinaison d'outils pour présenter les résultats de l'évaluation. Parmi les combinaisons, la présentation sous forme de Graphiques + Tableaux + Texte est utilisée par un peu plus de 10 % des entreprises (**Graphique 27b**).

Graphique 27b. Les outils de présentation des résultats de l'évaluation
(En pourcentage des réponses)



Du point de vue typologique, très peu de différences significatives existent. En effet, le groupe 5 se caractérise par une utilisation du texte significativement plus importante que les autres, tandis que le groupe 1 l'utilise moins. Le groupe 2 ne se différencie statistiquement pas de la moyenne de l'échantillon (**Tableau 28**).

Tableau 28. Typologie et outils de présentation des résultats de l'évaluation

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Sous forme de Tableaux (Excel ou autre format,...)	193	84	0	0	79	0	356
Sous forme de Texte seul	71	39	0	0	45	0	155
Sous forme de Graphiques	74	39	0	0	29	0	142
Total	250	117	0	0	105	0	472

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Sous forme de Tableaux (Excel ou autre format,...)	77.2%	71.8%	0.0%	0.0%	75.2%	0.0%	75.4%
Sous forme de Texte seul	28.4%	33.3%	0.0%	0.0%	42.9%	0.0%	32.8%
Sous forme de Graphiques	29.6%	33.3%	0.0%	0.0%	27.6%	0.0%	30.1%
Total	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

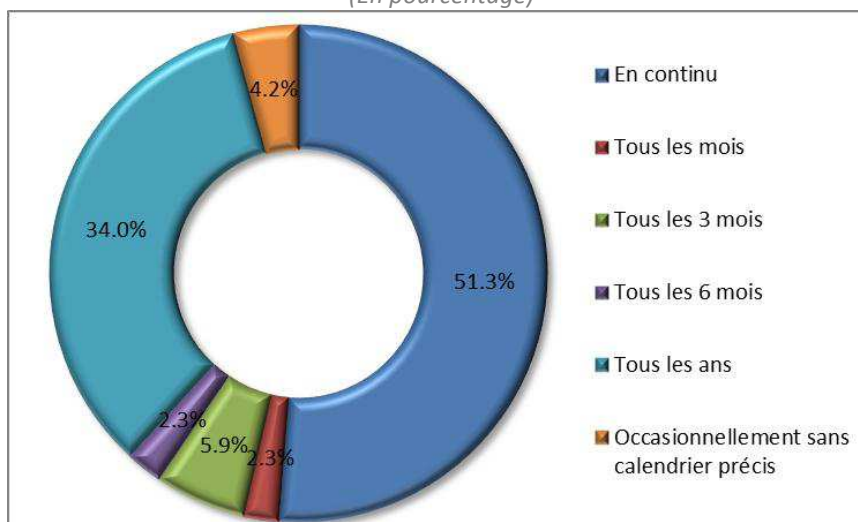
En ce qui concerne la fréquence de l'évaluation des risques professionnels alimentant le document unique, plus de la moitié des entreprises déclare une évaluation en continu. En même temps, plus d'un tiers des entreprises déclare une évaluation annuelle.

Seulement 10.5 % des entreprises font une évaluation des risques avec une fréquence inférieure à l'année (hormis bien sûr le cas de l'évaluation en continu).

Il semblerait donc bien que l'opposition qui guide les choix en matière de fréquence d'évaluation se trouve entre l'évaluation en continu et l'évaluation annuelle des risques professionnels (**Graphique 28**).

Graphique 28. Fréquence de l'évaluation des risques professionnels

(En pourcentage)



Du point de vue des groupes typologiques, les auteurs de l'étude ne trouvent pas de différences statistiquement significatives dans le choix des fréquences d'évaluation des risques professionnels alimentant le document unique (**Tableau 29**).

Tableau 29. Typologie et fréquence de l'évaluation des risques professionnels

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
En continu	133	58	0	0	52	0	243
Tous les mois	7	3	0	0	1	0	11
Tous les 3 mois	12	13	0	0	3	0	28
Tous les 6 mois	7	3	0	0	1	0	11
Tous les ans	84	36	0	0	41	0	161
Occasionnellement sans calendrier précis	9	4	0	0	7	0	20
Total	252	117	0	0	105	0	474

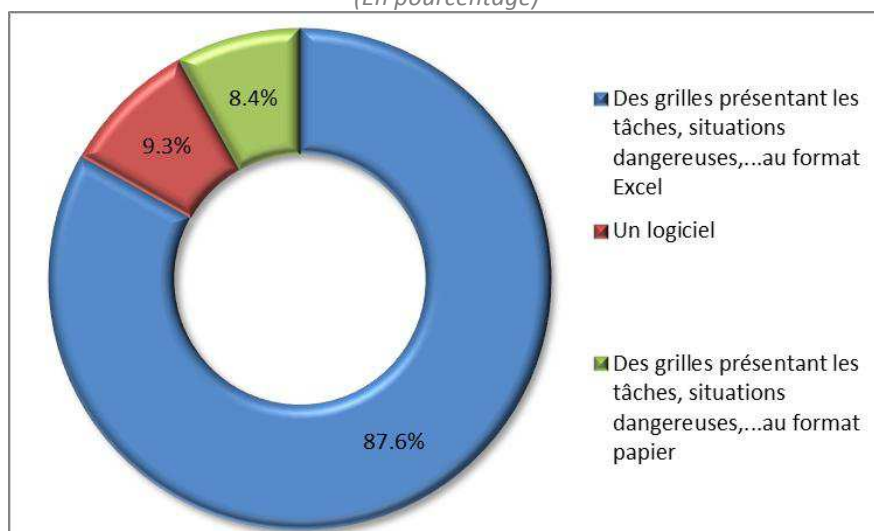
% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
En continu	52.8%	49.6%	0.0%	0.0%	49.5%	0.0%	51.3%
Tous les mois	2.8%	2.6%	0.0%	0.0%	1.0%	0.0%	2.3%
Tous les 3 mois	4.8%	11.1%	0.0%	0.0%	2.9%	0.0%	5.9%
Tous les 6 mois	2.8%	2.6%	0.0%	0.0%	1.0%	0.0%	2.3%
Tous les ans	33.3%	30.8%	0.0%	0.0%	39.0%	0.0%	34.0%
Occasionnellement sans calendrier précis	3.6%	3.4%	0.0%	0.0%	6.7%	0.0%	4.2%
Total	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Environ 88 % des entreprises se servent des grilles présentant les tâches et les situations dangereuses au format du type tableur Excel comme *outil pour réaliser l'évaluation des risques professionnels*. Seul un peu plus de 9 % des entreprises interrogées utilise un logiciel (**Graphique 29**).

Graphique 29. Outils pour réaliser l'évaluation des risques professionnels

(En pourcentage)



Aucune différence statistiquement significative n'apparaît du point de vue des groupes typologiques (**Tableau 30**)

Tableau 30. Typologie et outils d'évaluation des risques professionnels

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Des grilles présentant les tâches, situations dangereuses, ... au format Excel	220	99	0	0	96	0	415
Un logiciel	27	11	0	0	6	0	44
Des grilles présentant les tâches, situations dangereuses, ... au format papier	18	12	0	0	10	0	40
Total	252	117	0	0	105	0	474

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Des grilles présentant les tâches, situations dangereuses, ... au format Excel	87.3%	84.6%	0.0%	0.0%	91.4%	0.0%	87.6%
Un logiciel	10.7%	9.4%	0.0%	0.0%	5.7%	0.0%	9.3%
Des grilles présentant les tâches, situations dangereuses, ... au format papier	7.1%	10.3%	0.0%	0.0%	9.5%	0.0%	8.4%
Total	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Le résultat de l'évaluation des risques donne lieu à l'édition d'un plan d'actions dans 98 % des cas. Il n'y a pas de différences statistiquement significatives entre les groupes typologiques (**Tableau 31**).

Tableau 31. Typologie et édition d'un plan d'actions comme résultat de l'évaluation des risques

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	247	114	0	0	103	0	464
Non	5	3	0	0	2	0	10
Total	252	117	0	0	105	0	474

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	98.0%	97.0%	0.0%	0.0%	98.0%	0.0%	98.0%
Non	2.0%	3.0%	0.0%	0.0%	2.0%	0.0%	2.0%
Total	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%

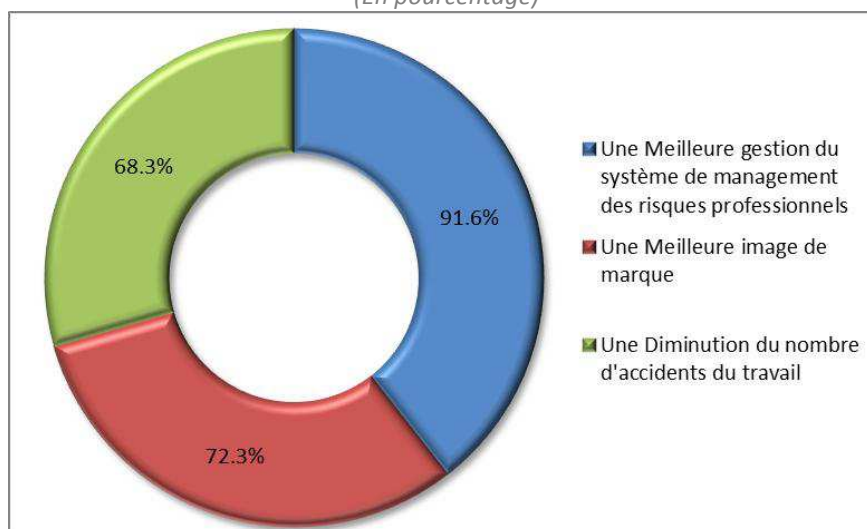
Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

3.2. Quels liens entre certification et conformité

Nous avons déjà montré que la certification était un facteur discriminant entre les entreprises (voir page 14 ci-avant). On va à présent s'intéresser de plus près à la question de la certification en faisant des analyses plus fines.

Dans ce cadre, on étudie les *objectifs recherchés par les entreprises lors des démarches de certification*. Pour environ 92 % des entreprises, une meilleure gestion du système de management des risques est l'objectif principal, suivie, pour 72 % des entreprises, par la recherche d'une meilleure image de marque. Enfin, pour 68 % d'entre elles, l'objectif est la diminution du nombre d'accidents de travail (**Graphique 30a**).

Graphique 30a. Quel(s) intérêt(s) présente la certification de l'établissement ?
(En pourcentage)



Du point de vue des groupes typologiques, il ne semble pas y avoir de différences statistiquement significatives par rapport à la moyenne de l'échantillon (**Tableau 33**).

Tableau 33. Typologie et intérêt dans la certification
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Une Meilleure gestion du système de management des risques professionnels	104	47	5	21	8	0	185
Une Meilleure image de marque	89	31	4	18	4	0	146
Une Diminution du nombre d'accidents du travail	81	27	5	20	5	0	138
Total	111	50	6	23	12	0	202

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Une Meilleure gestion du système de management des risques professionnels	93.7%	94.0%	83.3%	91.3%	66.7%	0.0%	91.6%
Une Meilleure image de marque	80.2%	62.0%	66.7%	78.3%	33.3%	0.0%	72.3%
Une Diminution du nombre d'accidents du travail	73.0%	54.0%	83.3%	87.0%	41.7%	0.0%	68.3%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

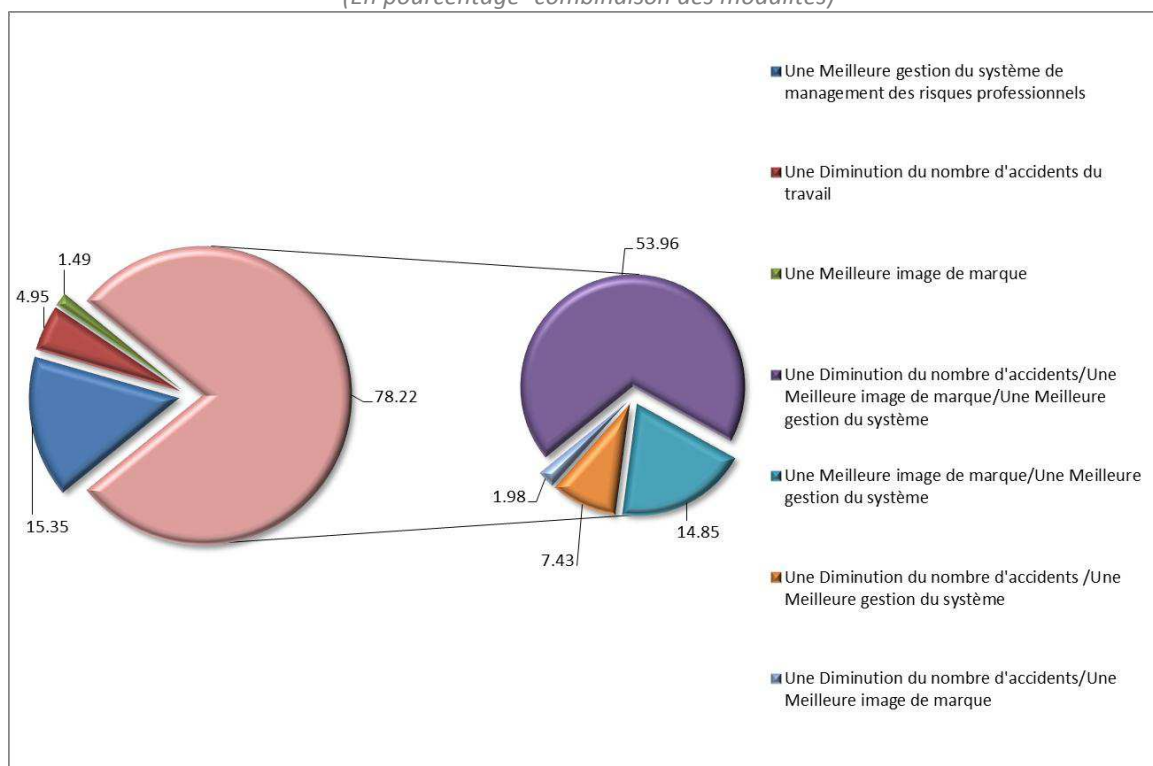
Toutefois, l'analyse plus détaillée des réponses de choix multiples fait ressortir des intérêts différents globalement et selon les groupes typologiques.

En effet, l'analyse des objectifs de la certification à partir de toutes les combinaisons montre que leur hiérarchie est quelque peu différente. Ainsi, si l'on considère les *réponses uniques*, la meilleure image de marque est citée par

seulement 1.5 % des entreprises. L'objectif prioritaire est celui d'une meilleure gestion du système de management des risques professionnels, avec 15.4 % des réponses, suivie par la diminution du nombre d'accidents du travail (5%).

Or, dans plus de 78 % des cas, la certification présente un intérêt multiple. Ainsi, près de 54 % des entreprises déclare avoir trois objectifs : la meilleure gestion du système de management, la diminution d'accidents de travail et une meilleure image de marque.

Graphique 30b. Quel(s) intérêt(s) présente la certification de l'établissement ?
(En pourcentage- combinaison des modalités)



Le deuxième groupe d'objectifs le plus cité est l'association « meilleur gestion du système de management / meilleure image de marque », selon près de 15 % des entreprises et le troisième, pour un peu plus de 7.4 % des entreprises, le couple « diminution du nombre d'accidents du travail / meilleure gestion du système ».

Si l'on considère les groupes typologiques, on constate des différences, cette fois ci, significatives. Ainsi, le groupe typologique 1 se caractérise par le fait de déclarer l'ensemble des objectifs comme important. En revanche, le groupe typologique 2 se caractérise pour avoir une fréquence relative significativement supérieur à l'échantillon uniquement sur la meilleure gestion du système de management.

Enfin, le groupe typologique 5 privilégie la diminution du nombre d'accidents du travail (**Tableau 34**).

Tableau 34. Typologie et intérêt de la certification
(Nombre d'entreprises et pourcentages – combinaison des modalités)

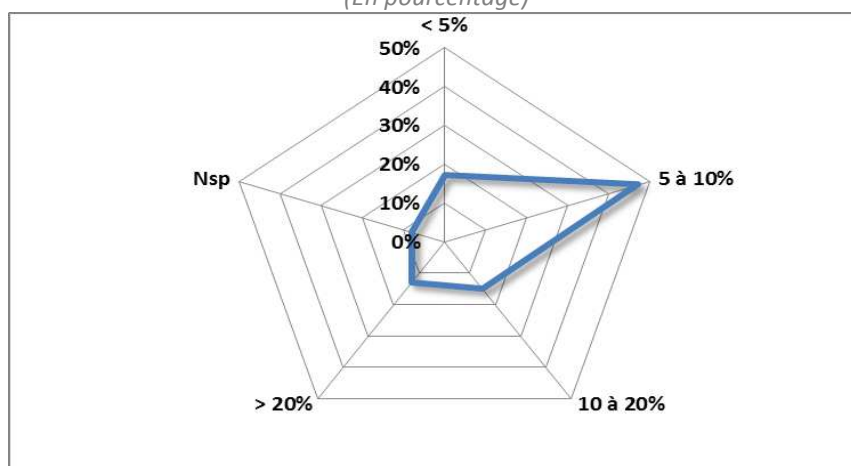
Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Total
Une Meilleure gestion du système de management des risques professionnels	13	14	0	0	4	31
Une Diminution du nombre d'accidents du travail	3	1	1	2	3	10
Une Meilleure image de marque	2	0	0	0	1	3
Une Diminution du nombre d'accidents/Une Meilleure image de marque/Une Meilleure gestion du système	70	20	3	15	1	109
Une Meilleure image de marque/Une Meilleure gestion du système	15	9	1	3	2	30
Une Diminution du nombre d'accidents /Une Meilleure gestion du système	6	4	1	3	1	15
Une Diminution du nombre d'accidents/Une Meilleure image de marque	2	2	0	0	0	4
Total	111	50	6	23	12	202

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Total
Une Meilleure gestion du système de management des risques professionnels	11.7%	28.0%	0.0%	0.0%	33.3%	15.3%
Une Diminution du nombre d'accidents du travail	2.7%	2.0%	16.7%	8.7%	25.0%	5.0%
Une Meilleure image de marque	1.8%	0.0%	0.0%	0.0%	8.3%	1.5%
Une Diminution du nombre d'accidents/Une Meilleure image de marque/Une Meilleure gestion du système	63.1%	40.0%	50.0%	65.2%	8.3%	54.0%
Une Meilleure image de marque/Une Meilleure gestion du système	13.5%	18.0%	16.7%	13.0%	16.7%	14.8%
Une Diminution du nombre d'accidents /Une Meilleure gestion du système	5.4%	8.0%	16.7%	13.0%	8.3%	7.4%
Une Diminution du nombre d'accidents/Une Meilleure image de marque	1.8%	4.0%	0.0%	0.0%	0.0%	1.98
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

Environ 48 % des entreprises déclare que la part de l'évaluation de la conformité dans la durée totale de l'audit de certification se trouve entre 5 et 10 %, suivie par 17 % des entreprises pour lesquelles la part est inférieure à 5 % (Graphique 31).

Graphique 31. Part du temps consacrée à l'évaluation de la conformité dans la durée totale de l'audit de certification
(En pourcentage)



Enfin, pour un environ 28 % des entreprises, cette part dépasse 10 % du total.

Tableau 35. Typologie et part du temps consacrée à l'évaluation de la conformité dans la durée totale de l'audit de certification

(Nombre d'entreprises et pourcentages)

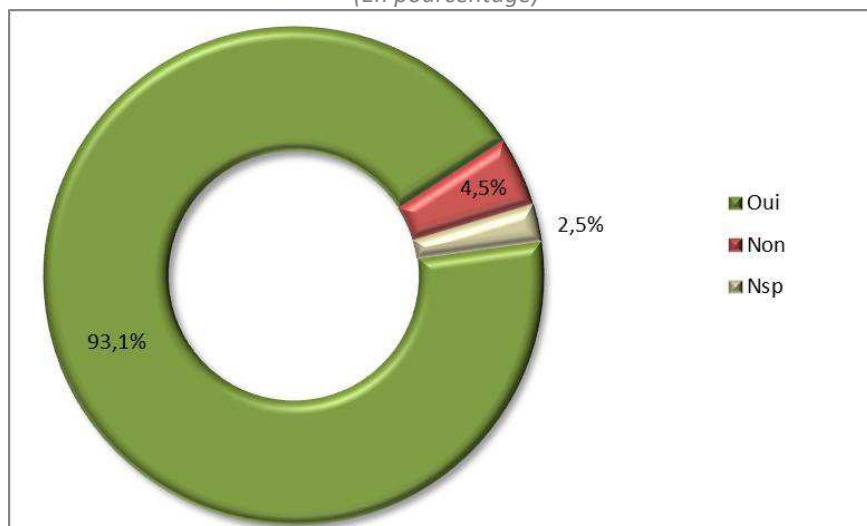
Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
< 5%	15	14	3	2	1	0	35
5 à 10%	53	26	0	10	5	0	94
10 à 20%	20	4	1	4	1	0	30
> 20%	17	2	0	4	4	0	27
Nsp	6	4	2	3	1	0	16
Total	111	50	6	23	12	0	202

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
< 5%	14.0%	28.0%	50.0%	9.0%	8.0%	0.0%	17.0%
5 à 10%	48.0%	52.0%	0.0%	43.0%	42.0%	0.0%	47.0%
10 à 20%	18.0%	8.0%	17.0%	17.0%	8.0%	0.0%	15.0%
> 20%	15.0%	4.0%	0.0%	17.0%	33.0%	0.0%	13.0%
Nsp	5.0%	8.0%	33.0%	13.0%	8.0%	0.0%	8.0%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	0.0%	100.0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

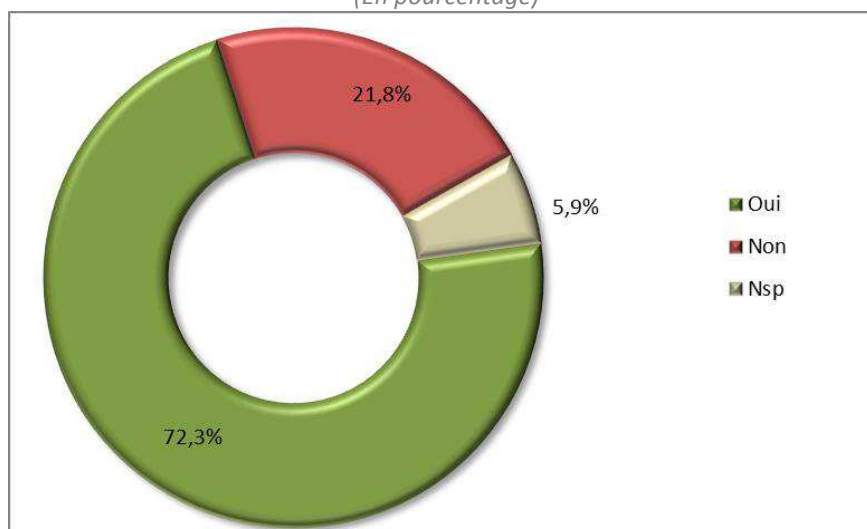
Pour plus de 9 entreprises sur 10, le travail réalisé en matière d'évaluation de la conformité à la législation en Santé et Sécurité au Travail (SST) a été utilisé lors de l'audit de certification (Graphique 32).

Graphique 32. Lors de l'audit de certification, utilisation du travail d'évaluation de la conformité à la législation en Santé et Sécurité au Travail (SST) réalisé
(En pourcentage)



Dans 72 % des cas, l'auditeur a utilisé les résultats du travail réalisé en matière d'évaluation de conformité pour commenter le contenu de l'évaluation des risques professionnels (Graphique 33).

Graphique 33. L'auditeur a-t-il utilisé ces résultats pour commenter le contenu de l'évaluation des risques professionnels ?
(En pourcentage)



L'analyse en termes typologiques montre quelques écarts significatifs. Ainsi, les entreprises de type 1 et de type 4 déclarent que l'auditeur utilise les résultats de l'analyse de conformité tandis que, selon les entreprises de type 2, l'auditeur ne les utilise pas (**Tableau 36**). Le faible nombre de cas inclus dans les types 3 et 5 ne permet pas de tirer des conclusions statistiquement robustes.

Tableau 36. Typologie et utilisation par l'auditeur des résultats pour commenter le contenu de l'évaluation des risques professionnels
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

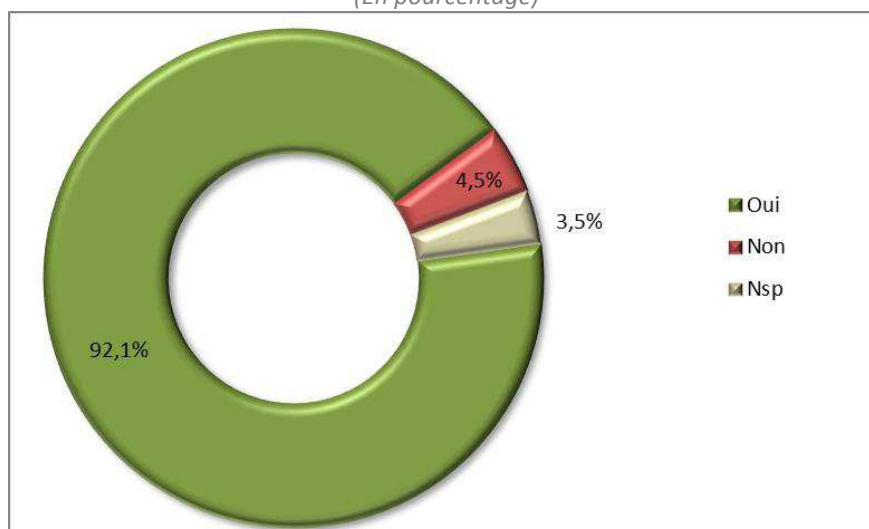
Effectifs	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	89	29	5	17	6	0	146
Non	17	18	1	5	3	0	44
Nsp	5	3	0	1	3	0	12
Total	111	50	6	23	12	0	202

% colonnes	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Global
Oui	80,2%	58,0%	83,3%	73,9%	50,0%	0,0%	72,3%
Non	15,3%	36,0%	16,7%	21,7%	25,0%	0,0%	21,8%
Nsp	4,5%	6,0%	0,0%	4,3%	25,0%	0,0%	5,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%

Les chiffres en gras sont significatifs au seuil de 5 %. En vert, fréquences supérieures à la moyenne de l'échantillon. En orange, fréquences inférieures à la moyenne de l'échantillon.

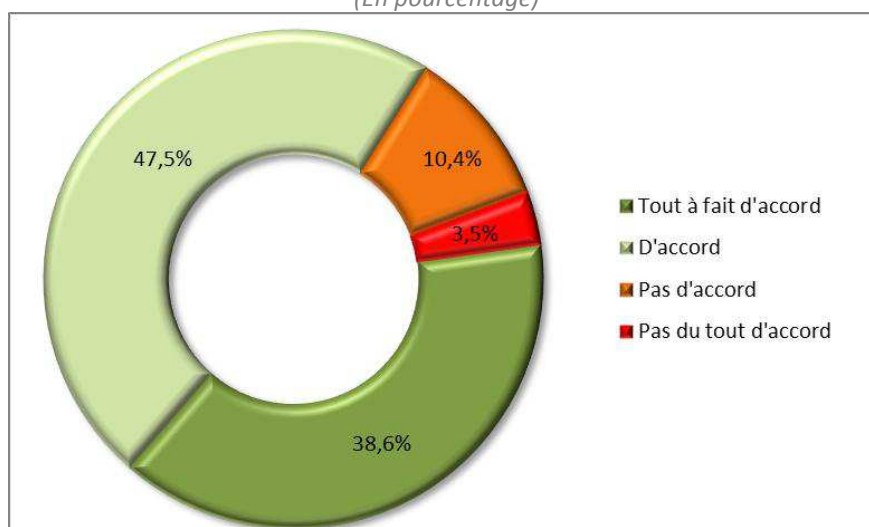
Plus de 90% des entreprises déclare que l'auditeur a contrôlé l'adéquation entre les procédures rédigées (formation, obligation du port des EPI, ...) et le travail réellement effectué sur le terrain. Seul un 4.5 % constate que l'auditeur n'a pas contrôlé cette adéquation (**Graphique 34**).

Graphique 34. Contrôle de l'adéquation entre les procédures rédigées et le travail réellement effectué sur le terrain ?
(En pourcentage)



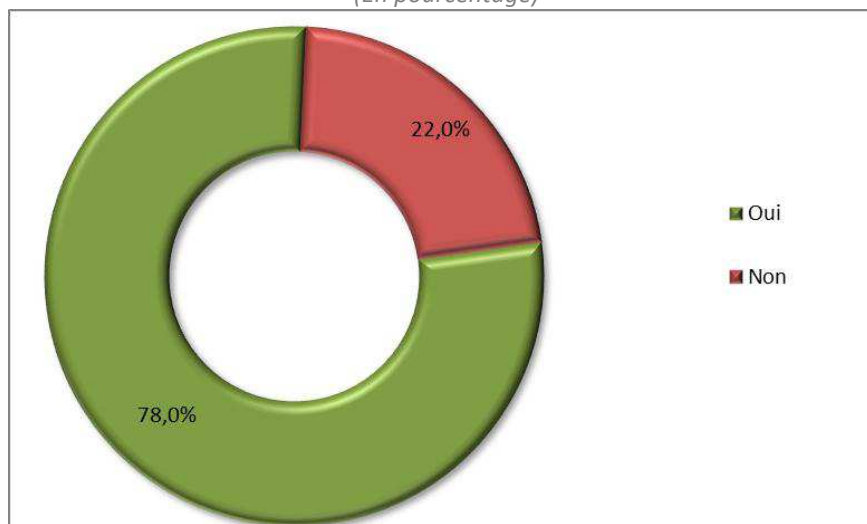
Bien que 86 % des entreprises déclare que de bons résultats en matière de respect de la législation SST soient essentiels pour l'obtention d'une certification, 14 % des entreprises constatent que l'absence de respect de la législation SST n'empêche pas une certification (**Graphique 35**).

Graphique 35. « De bons résultats en matière de respect de la législation SST sont-ils essentiels à l'obtention d'une certification ? »
(En pourcentage)



Si de bons résultats en matière de respect de la législation semblent être essentiels pour obtenir une certification SST, 78 % des entreprises considèrent que le fait d'être en non-conformité n'empêche pas d'être certifié (**Graphique 36**).

Graphique 36. Peut-on être en non-conformité vis-à-vis de la législation SST et être certifié ?
(En pourcentage)



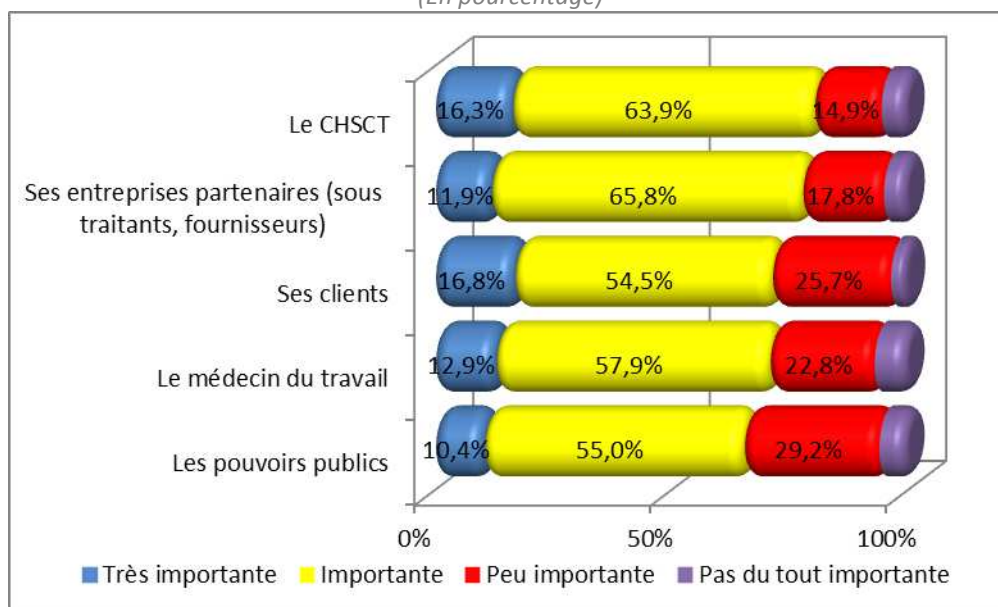
Un croisement entre les deux derniers résultats montre des visions très contrastées. En effet, près des deux tiers des entreprises (65.8%) considèrent que les bons résultats en matière de respect de la législation SST sont essentiels pour l'obtention d'une certification mais que, une fois certifiées, ces entreprises peuvent tout à fait être en non-conformité avec cette législation (**Tableau 37**).

Tableau 37. Certification et conformité : des visions contrastées
(Nombre d'entreprises et pourcentages)

Effectifs		Selon vous, peut-on être en non-conformité vis à vis de la législation SST et être certifié ?		Total
		Non	Oui	
« De bons résultats en matière de respect de la législation SST sont essentiels à l'obtention d'une certification ? »	D'accord	41	133	174
	Pas d'accord	4	24	28
Total		45	157	202
% total échantillon		Non	Oui	Total
« De bons résultats en matière de respect de la législation SST sont essentiels à l'obtention d'une certification ? »	D'accord	20.3	65.8	86.1
	Pas d'accord	2.0	11.9	13.9
Total		22.3	77.7	100.0

Graphique 37. L'obtention d'une certification a-t-elle permis d'améliorer de manière très importante, importante, peu importante ou pas du tout importante les relations de votre entreprise avec...?

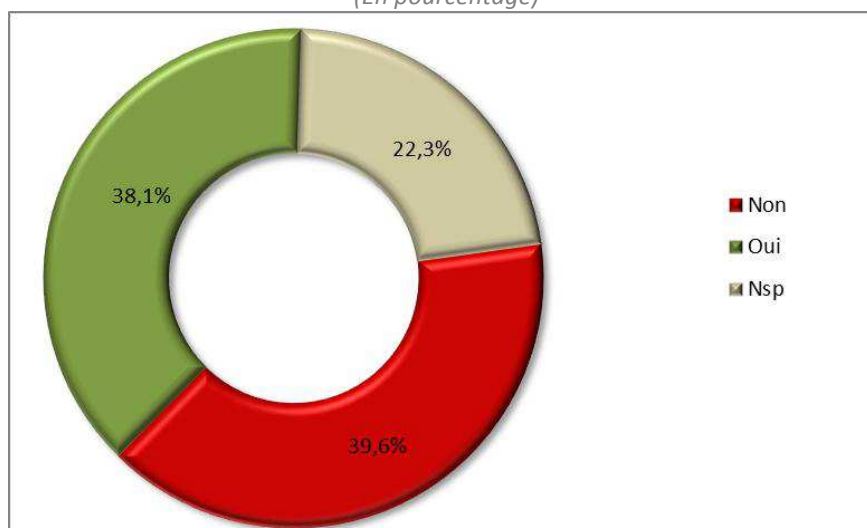
(En pourcentage)



Concernant la possibilité de conserver certains marchés ou encore de gagner des marchés jugés difficiles grâce à la certification SST, l'opinion des entreprises reste très partagée : si pour environ 40 % la réponse est positive, pour 38 % elle est plutôt négative (**Graphique 38**). Il est à noter que cette répartition se trouve reproduite sans écart statistiquement significatif entre les différents groupes typologiques.

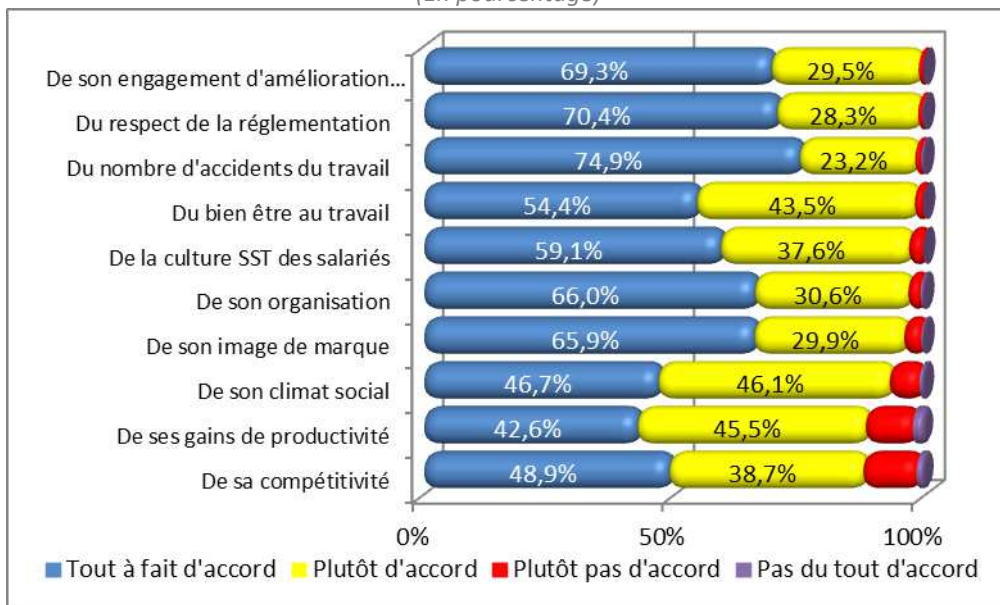
Graphique 38. L'obtention d'une certification vous a-t-elle permis de conserver certains marchés ou encore ouvert des marchés jusqu'à présent inaccessibles ?

(En pourcentage)



Selon les entreprises interrogées, la prévention des risques a un impact très positif sur leur engagement d'amélioration continue, leur respect de la réglementation, le bien-être au travail, la culture SST des salariées. En revanche, l'impact sur les critères de performance économique (gains de productivité et compétitivité) est beaucoup plus nuancé (**Graphique 39**).

Graphique 39. La prévention des risques permet d'améliorer la performance de l'entreprise au niveau... ?
(En pourcentage)



Les premiers enseignements

L'étude quantitative met nettement en avant deux enseignements en ce qui concerne :

- Les pratiques des entreprises en matière de maîtrise des conformités légales en Santé et Sécurité au Travail (SST),
- Les relations positives et négatives existant entre processus de maîtrise des conformités et processus de certification.

Le premier enseignement de l'étude concerne l'état des pratiques d'entreprises. Il met en lumière une typologie comprenant six types d'entreprises en fonction de leur maîtrise des conformités légales SST. On constate dans ce cadre une grande hétérogénéité des dispositifs mis en œuvre, que ce soit sur le plan :

- Des méthodes déployées (objectifs, acteurs en charge, périodicité du suivi,...),
- Des outils utilisés et de leur qualité (outils « maison », logiciels bureautiques, progiciel spécialisés,...),
- De la qualité du reporting et du suivi des plans d'actions,...

A ce titre, on relève que les entreprises rencontrent des difficultés pour mener un travail de veille proactif et tenu à jour. Elles disposent rarement d'outils pertinents pour la réalisation des évaluations de conformité et le suivi des actions de mise en conformité (prédominance des outils logiciels bureautiques). Ces aspects soulignent la nécessité pour les entreprises concernées de se tourner vers des méthodes et outils adaptés à leurs besoins et permettant d'améliorer la qualité ainsi que la complétude des référentiels d'évaluation de la conformité légale SST utilisés.

L'étude montre également que le fait de connaître et de maîtriser la législation SST applicable ne « va pas de lui-même ». En effet, seules 75% des entreprises interrogées déclarent réaliser une veille juridique sur le sujet. Ce taux passe même à 54% en ce qui concerne la mise en œuvre d'évaluations de conformité. On souligne également le fait que près de 10% des entreprises interrogées déclarent qu'elles ne réalisent aucun travail de veille ou d'évaluation de conformité.

Loin d'être anecdotique, la partie de l'étude consacrée aux relations entre conformité et certification apporte un second enseignement. Sur le plan des aspects positifs, on relèvera que, malgré les critiques d'auteurs⁴ qui estiment que la certification pousse au développement de « paper systems » (le système de management reposerait uniquement sur des procédures écrites rarement en lien avec le travail réalisé sur le terrain), il semble que les auditeurs mènent un travail de fond en comparant les procédures au travail réellement mis en œuvre dans l'entreprise évaluée. Néanmoins, force est de constater que le temps consacré à la maîtrise de la conformité légale est trop limité dans le cadre des audits de certification (le plus souvent moins de 10% de la durée totale de l'audit). Ceci est d'autant plus dommageable que la législation SST française est ancrée dans le réel. Sa construction est en effet intimement liée aux retours d'expérience en termes d'accidentologie et de maladies professionnelles. A ce titre, elle constitue un véritable guide de bonnes pratiques en matière de prévention et de protection, ce dernier pouvant faire office de socle fondamental d'un système de management de la SST.

Suite à cette étude, une inconnue demeure. En effet, le panel retenu écarte volontairement les entreprises de moins de 50 salariés ainsi que celle des secteurs d'activités tels que les services. Au regard des résultats obtenus il y a néanmoins fort à parier que ces entreprises, moins « concernées » (moyens limités pour les plus petites entreprises et risques moins « visibles » dans le domaine des services), s'appuient sur des pratiques encore plus lacunaires en matière de maîtrise des conformités légales SST.

⁴ Gallagher, C. Underhill, E. Rimmer, M. 2001. *Occupational Health and Safety Management Systems: A Review of their Effectiveness in Securing Healthy and Safe Workplaces*. National Occupational Health and Safety Commission (NOHSC).

Bibliographie

- ❑ H. Miotti, F. Guarnieri, C. Martin, D. Besnard, J-M. Rallo. Préventeurs et politique de prévention en Santé Sécurité au Travail - Rapport AFNOR. Etude quantitative MINES ParisTech (Centre de recherche sur les Risques et les Crises) - Preventeo - Groupe Afnor. Rapport de recherche, 2010.
- ❑ T. Audiffren. J-M. Rallo. L'état des politiques de prévention en entreprise : une enquête auprès de préventeurs. Revue Préventique (pages 38-40). N°131 de Septembre/octobre 2013.
- ❑ T. Audiffren. Contribution à la maîtrise des conformités légales en santé et sécurité au travail. Thèse MINES ParisTech (Centre de recherche sur les Risques et les Crises). Décembre 2012.
- ❑ T. Audiffren. J-M. Rallo. F. Guarnieri. OHS certification and legal compliance management in France : a quantitative survey. Article publié dans : Safety, Reliability and Risk Analysis: Beyond the Horizon - 22nd European Safety and Reliability Conference - ESREL 2013, Amsterdam : Pays-Bas. Octobre 2013.
- ❑ T. Audiffren. J-M. Rallo. C. Martin, F. Guarnieri. A quantitative analysis of health, safety and environment policy in France. Article publié dans : Safety, Reliability and Risk Analysis: Beyond the Horizon - 22nd European Safety and Reliability Conference - ESREL 2013, Amsterdam : Pays-Bas. Octobre 2013.
- ❑ T. Audiffren, J-M. Rallo. Démarche de maîtrise des conformités en santé, sécurité et environnement. Collection Sécurité et Gestion des Risques, Ed. Techniques de l'Ingénieur (référence: SE 3710). Avril 2014.
- ❑ T. Audiffren. J-M. Rallo. F. Guarnieri. The contribution of case law to compliance management in Occupational Health and Safety (OHS) in France. Article publié dans : European Safety and Reliability Conference - ESREL 2012, Helsinki : Finlande. Juin 2013.
- ❑ P. Zawieja, F. Guarnieri, Dictionnaire des risques psychosociaux. Edition Le Seuil, février 2014.
- ❑ F. Guarnieri, J-M. Rallo. Préventeurs. Dans : P. Zawieja, F. Guarnieri, Dictionnaire des risques psychosociaux. Edition Le Seuil, février 2014.

Annexe 1 : Caractéristiques du panel interrogé

Caractéristiques des préventeurs interrogés :

Q1a). Quel est l'intitulé exact de votre fonction?

<i>Effectifs</i>	Effectifs	%
Responsable QSE	198	24%
Responsable Sécurité	111	14%
Responsable HSE	104	13%
Responsable SE / QS / HS	96	12%
Chargé de sécurité	54	7%
Coordinateur HSE / QSE	51	6%
Coordinateur SE / Sécurité	34	4%
Ingénieur QSE / SE	29	4%
Responsable SST	28	3%
Animateur Sécurité	20	2%
Directeur de site	20	2%
Technicien QSE / SE	19	2%
Animateur QSE/HSE	13	2%
Chargé QSE / HSE	12	1%
Responsable CHSCT	7	1%
DRH	5	1%
Autres responsables	19	2%
Total	820	100%

Q1b). A qui êtes-vous rattaché hiérarchiquement ?

	Effectifs	%
PDG / DG	554	68%
Chef d'établissement	99	12%
Dir. / Resp. HSE / QSE	70	9%
DRH	32	4%
Dir. Prod. / Indus.	21	3%
Dir. Technique	14	2%
Dir. Services Généraux	10	1%
Autres	20	2%
Total	820	100%

Q2a1) Quelle est votre ancienneté dans cette fonction?

	Effectifs	%
< 1 an	58	7%
1 à 2 ans	142	17%

3 à 5 ans	246	30%
6 à 10 ans	171	21%
> 10 ans	203	25%
Total	820	100%

Q2a2) Quelle est votre ancienneté dans l'entreprise?

	Effectifs	%
< 2 ans	152	19%
3 à 5 ans	190	23%
6 à 8 ans	133	16%
8 à 10 ans	75	9%
11 à 15 ans	91	11%
16 à 25 ans	91	11%
> 25 ans	88	11%
Total	820	100%

Q2b1) Quelle est le niveau de votre formation initiale?

	Effectifs	%
> BAC + 5	101	12%
BAC + 4/5	338	41%
BAC + 2/3	293	36%
Niv. BAC	32	4%
Brevet/CAP/BEP	56	7%
Total	820	100%

Q2b2) Votre formation initiale est-elle en rapport avec votre fonction actuelle?

	Effectifs	%
Oui	514	63%
Non	306	37%
Total	820	100%

Annexe 2 : Le questionnaire

CONFORMITE REGLEMENTAIRE ET CERTIFICATIONS

EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

1°) Screening

Q1a). Quel est l'intitulé exact de votre fonction?

Q1b). A qui êtes-vous rattaché hiérarchiquement ?

- PDG /DG / Gérant
- Chef d'établissement
- DRH
- Responsable SST
- Responsable HSE
- Autre *précisez*.....

Q2a1) Quelle est votre ancienneté dans cette fonction?

• Année : /__/__/__/__/

- Moins d'1 an
- 1 à 2 ans
- 3 à 5 ans
- 6 à 8 ans
- 8 à 10 ans
- Plus de 10 ans

Q2a2) Quelle est votre ancienneté dans l'entreprise?

• Année : /__/__/__/__/

- Moins d'1 an
- 1 à 2 ans
- 3 à 5 ans
- 6 à 8 ans

- 8 à 10 ans
- Plus de 10 ans

Q2b1) Quelle est le niveau de votre formation initiale?

- Brevet, CAP, BEP
- Niveau BAC
- BAC + 2/3
- BAC + 4/5
- > BAC + 5

Q2b2) Votre formation initiale est-elle en rapport avec votre fonction actuelle?

- Oui
- Non

Q3A). Votre établissement a-t-il engagé une démarche de certification en SST?

- Oui → Q3B) Depuis quelle année ? /_/_/_/_/_/
- Non

Q4A). Votre établissement est-il certifié en matière de SST?

- Oui → Q4B) Depuis quelle année ? /_/_/_/_/_/
- Non (ALLEZ EN Q5)

Q4C) Votre Etablissement est-il certifié selon d'autres référentiels ?

- Oui → Q4D) Lesquels ? /_/_/_/_/_/
- Non

2°) Veille juridique en matière de santé et sécurité au travail

Q5) Votre établissement réalise t-il une veille juridique en matière de SST?

- Oui
- Non (passer en Q10)

Q6) Depuis quelle année votre établissement réalise-t-il une veille juridique en matière de SST ? *Enq : demandez tout d'abord l'année, si la personne n'est pas capable de répondre, proposez lui les tranches*

/_/_/_/_/

- Moins d' 1 an
- 1 à 2 ans
- 3 à 5 ans
- 5 à 10 ans
- Plus de 10 ans
- Ne sait pas

Q7) Quels sont les objectif(s) de cette veille juridique ? Est-ce OUI ou NON ... ? ASSISTER

- Maîtriser les risques liés à l'activité des travailleurs
- Maîtriser les risques liés à la responsabilité des acteurs de la prévention
- Faciliter un processus de certification
- Etre en conformité
- Eviter des remarques et/ou sanctions lors des contrôles de l'inspection du travail ou de la CARSAT (ex CRAM)

Identifiez-vous d'autres objectifs que je ne vous aurais pas cité ?

/ _____ /

Q8) Combien de personnes sont affectées au travail de veille juridique en matière de SST ?

/ / / / /

Q9) Quelle est la fonction des personnes qui réalisent ce travail de veille juridique au sein de votre Etablissement ?

- Le chef d'établissement
- Un responsable SST
- Un responsable juridique / juriste
- Un cabinet de conseil extérieur : préciser / _____ /
- Autre : préciser / _____ /

Q10) Quelles sont les problématiques auxquelles vous êtes le plus souvent confrontées en matière de veille juridique dans le domaine de la SST ?

Q11) Cette veille concerne t-elle Oui ou Non ... ? EN ASSISTE

	Oui	Non
• Les règlements européens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les directives européennes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les lois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les décrets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les arrêtés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les différents codes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les circulaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Normes volontaires (ISO,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Recommandation de la CARSAT (ex CRAM)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Guides de bonnes pratiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autres types de textes : préciser / _____ /		

Q12) A quelle fréquence réalisez-vous ce travail de veille juridique, diriez-vous ...

- Quotidiennement
- Hebdomadairement
- Mensuellement
- Annuellement
- Autre : préciser / _____ /

Q13) Parmi les outils suivants, quels sont ceux que vous utilisez pour réaliser cette veille juridique ?
EN ASSISTE

- Journal Officiel (Internet ou format papier)
- Codes et textes en version papier
- Codes et textes au format électronique (exemple : Légifrance)
- Utilisation d'un outil de veille juridique fourni par un prestataire
Préciser lequel / _____ /

- Revues spécialisées (INRS, BTP...)
Préciser laquelle / _____ /

- Autre : préciser / _____ /

Q14) Le travail de veille juridique inclut t-il ... la jurisprudence en matière de SST ?

- Très souvent
- Souvent
- Rarement
- Jamais (**passer en Q16**)
- Ne sait pas (**passer en Q16**)

Q15) La jurisprudence est-elle utilisée, Oui ou NON pour ...

- Préciser des termes juridiques présents dans la réglementation SST
- Connaître les sanctions applicables
- Evaluer la conformité de certaines pratiques de l'entreprise
- Autre : préciser / _____ /

Q16) Le résultat du travail de veille donne t-il lieu à une communication au sein de l'entreprise ?

- Oui
- Non (**passer en Q19**)

Q17) Cette communication concerne t'elle, OUI ou NON ... ?

- Certains services ou certaines catégories de travailleurs de l'entreprise
- Les responsables SST
- Les responsables de services
- Le CHSCT
- La direction
- Autre : préciser / _____ /

Q18) Pouvez-vous me préciser la forme prise par cette communication ?

- Affichage
- Consignes orales
- Consignes écrites
- Réunions d'information
- Formation
- Ateliers thématiques
- Alerte par mail
- Autre : préciser / _____ /

3°) Evaluation du niveau de conformité à la législation SST applicable

Q19) Votre établissement évalue t-il son niveau de conformité à la législation SST applicable ?

- Oui
- Non (**passer en Q38**)

Q20) A quelle fréquence votre établissement évalue t-il son niveau de conformité à la législation SST applicable ? Diriez-vous ... ?

- Tous les mois
- Tous les 3 mois
- Tous les 6 mois
- Tous les ans
- Occasionnellement sans calendrier précis
- Autre : préciser / _____ /

Q21) Quels sont les objectif(s) de cette évaluation de la conformité à la législation SST ? Est-ce pour... ?

- Répondre à une demande de la direction
- Etre en conformité
- Eviter les remarques et/ou sanctions des contrôles de l'inspection du travail ou de la CARSAT (ex CRAM)
- Maîtriser les risques liés à l'activité des travailleurs
- Maîtriser les risques liés à la responsabilité juridique des acteurs de la prévention
- Maîtriser les risques liés à la responsabilité juridique du chef d'entreprise
- Satisfaire aux exigences d'un référentiel
- Faciliter un processus de certification
- Autre : préciser / _____ /

Q22) Combien de personnes sont affectées au travail d'évaluation de la conformité ?

/ / / / / homme / mois

Q23) Quelle est la fonction des personnes qui réalisent ce travail d'évaluation de la conformité à la législation SST ?

- Le chef d'établissement
- Un responsable SST
- Un responsable juridique / juriste de l'entreprise
- Un responsable des ressources humaines
- Responsable de la maintenance
- Médecin du travail
- Responsable des achats
- Un responsable CHSCT
- Un salarié expérimenté
- Un cabinet de conseil extérieur à l'entreprise : préciser / _____ /
- Autre : préciser / _____ /

Q24) Quels autres acteurs peuvent être amenés à participer au processus d'évaluation de la conformité ?

- Le chef d'établissement
- Un responsable SST
- Un responsable juridique / juriste de l'entreprise
- Un responsable des ressources humaines
- Responsable de la maintenance
- Médecin du travail
- Responsable des achats
- Un responsable CHSCT
- Un salarié expérimenté
- Un cabinet de conseil extérieur à l'entreprise : préciser / _____ /
- Autre : préciser / _____ /

Q25) Selon quel référentiel la conformité est-elle évaluée dans votre entreprise ? Est-ce par un référentiel ... ?

- Conçu par l'entreprise
- Conçu par un syndicat d'entreprise ou une branche d'activité
- Conçu par un tiers expert
- Autre : préciser / _____ /

Q26) Quel(s) outil(s) sont utilisés pour réaliser cette évaluation ? Est-ce ... ?

- Un questionnaire d'évaluation au format papier
- Un questionnaire d'évaluation au format bureautique type Excel,...)
- Un questionnaire sous forme de logiciel ou progiciel
- Autre : préciser / _____ /

Q27) Les résultats de l'évaluation de la conformité sont-ils mis ... en relation avec ceux de l'évaluation des risques professionnels du Document Unique ?

- Systématiquement
- Très souvent
- Souvent
- Rarement
- Jamais
- Ne sait pas

Q28) Le résultat de l'évaluation de la conformité donne t-il lieu ...à l'édition d'un plan d'actions ?

- Systématiquement
- Très souvent
- Souvent
- Rarement
- Jamais (passer en Q38)

Q29) Ce plan d'actions est il présenté à la direction et validé par elle, par exemple par une signature ... ?

- Systématiquement
- Très souvent
- Souvent
- Rarement
- Jamais

Q30) La réalisation du plan d'actions de mise en conformité est-elle gérée par ... ?

- Le chef d'établissement
- Le responsable SST
- Un responsable juridique
- Chaque responsable de service
- Autre : préciser / _____ /

Q31) Le suivi de la réalisation des actions menées a lieu ... ?

- Tous les 3 mois
- Tous les 6 mois
- Tous les ans
- Occasionnellement sans calendrier précis
- Autre : préciser / _____ /
- Ne sait pas

Q32) Combien de personnes à sont affectées pour assurer le maintien de la conformité à la législation SST ?

/ / / / /

Q33) Sous quelles formes se présente le résultat de l'évaluation de la conformité ? Est-ce ...

- Uniquement sous forme de Graphiques
- Uniquement sous forme de Tableaux (Excel ou autre format,...)
- Uniquement sous forme de Texte seul
- Un rapport complet incluant graphiques, tableaux et textes
- Autre : préciser / _____ /

Q34) A quelle fréquence votre établissement réalise t-il l'évaluation des risques professionnels alimentant le document unique, diriez-vous ... ?

- En continu (intégration au processus de production)
- Tous les 3 mois
- Tous les 6 mois
- Tous les ans
- Occasionnellement sans calendrier précis
- Autre : préciser / _____ /
- Ne sait pas

Q35) Quel(s) outil(s) sont utilisés pour réaliser l'évaluation des risques professionnels ? Est-ce ... ?

- Des grilles présentant les tâches, situations dangereuses,...au format papier
- Des grilles présentant les tâches, situations dangereuses,...au format Excel
- Un logiciel (préciser / _____ /)
- Autre : préciser / _____ /
- Ne sait pas

Q36) Le résultat de l'évaluation des risques donne t-il lieu à l'édition d'un plan d'actions ?

- Oui
- Non

4°) Certification de l'établissement

Q37) Votre établissement :

- A engagé une démarche ou est certifié en matière de STT
- A mis en place un référentiel SST interne labélisé par un auditeur externe

Q38) Pour vous, quel(s) intérêt(s) présente la certification de votre établissement ? Est-ce ... ?

- Une Diminution du nombre d'accidents du travail
- Une Meilleure image de marque
- Une Meilleure gestion du système de management des risques professionnels
- Autre : préciser / _____/

Q39) Combien de personnes internes à l'entreprise participent au processus de certification ?

/ / / / /

Q40) Lors de l'audit de certification, l'évaluation de la conformité occupe t'elle ... ?

- Moins de 5 % de la durée totale de l'audit
- De 5 à 10 %
- De 10 à 20 %
- Plus de 20 % : préciser / / / /
- Ne sait pas

Q41) Je vais vous citer une affirmation et vous demander si vous êtes : Tout à fait d'accord, Assez d'accord, Pas d'accord, ou pas du tout d'accord :

"De bons résultats en matière de respect de la législation SST sont essentiels à l'obtention d'une certification ??

- Tout à fait d'accord
- D'accord
- Pas d'accord
- Pas du tout d'accord

Q42) Le travail réalisé en matière d'évaluation de la conformité à la législation SST (graphiques, plans d'actions,...) a-t-il été utilisé lors de l'audit de certification ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Q43) L'auditeur (externe) a-t-il utilisé ces résultats pour commenter le contenu de l'évaluation des risques professionnels ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Q44) L'auditeur (externe) a-t-il contrôlé l'adéquation entre les procédures rédigées (formation, obligation du port des EPI,...) et le travail réellement effectué sur le terrain ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Q45) L'organisme qui a délivré votre certification propose-t-il également des prestations de conseil et de contrôle ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Q46) Selon vous, peut-on être en non-conformité vis à vis de la législation SST et être certifié ?

- Oui
- Non (passer en Q48)
- Ne sait pas

Q47) Selon vous, quels sont les risques d'être en non Conformité à la législation SST et d'être en même temps certifié ?

Q48) L'obtention d'une certification a-t-elle permis d'améliorer de manière ... les relations de votre entreprise avec ... ?:

	Très importante	Importante	Peu importante	Pas du tout importante
• Ses entreprises partenaires (sous traitants, fournisseurs)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Ses clients	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• les pouvoirs publics	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Le CHSCT	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Le médecin du travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Autre : préciser / _____ /				

Q49) L'obtention d'une certification vous a-t-elle permis de conserver certains marchés ou encore ouvert des marchés jusqu'à présent inaccessibles ?

Oui

Pouvez-vous me donner quelques exemples ?

Non

Ne sait pas

Q50) Selon vous, la démarche de prévention des risques professionnels est-elle un enjeu de performance pour votre entreprise ?

Oui

Non

Q51) Je vais vous citer une série d'affirmations et vous demander de me dire si vous êtes : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord.

La prévention des risques professionnels permet d'améliorer la performance de l'entreprise au niveau...

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
• De son organisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• De ses gains de productivité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• De sa compétitivité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• De son image de marque	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Du nombre d'accidents du travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Du respect de la réglementation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• De son engagement d'amélioration continue	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• De la culture SST des salariés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• De son climat social	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Du bien être au travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5°) Signalétique

Q52) Quel est l'effectif de votre établissement ?

- 50 à 99 salariés
- 100 à 199 salariés
- 200 à 499 salariés
- 500 à 999 salariés
- 1000 à 1999 salariés
- 2000 salariés et plus

Q53) Quel est votre secteur d'activité ?

Q54) Vous faites partie d'une entreprise :

- Indépendante
- Filiale d'un groupe français
- Filiale d'un groupe étranger

Q55) Votre marché est :

- National
- Européen
- Mondial

Q56) Appartenez-vous à un secteur d'activité ... réglementé ?

- Fortement
- Moyennement
- Faiblement

Q57) Etes-vous ... ?

- Sous Traitant → poser Q59
- Donneur d'ordre → poser Q58
- Les deux → poser Q58 et Q59
- Aucun des 2 > passer à l'identification

Q58) Quelle est la part de votre production que vous sous-traitez ?

- 0%
- 1 à 25%
- 26 à 50%
- Plus de 50%
- Ne sait pas

Q59) Quelle est la part de votre production que vous réalisez en tant que « sous traitant » ?

- 0%
 - 1 à 25%
 - 26 à 50%
 - Plus de 50%
 - Ne sait pas
-



CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET CERTIFICATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Mots-clés : préventeur, conformité, certification, enquête quantitative

Résumé

MINES ParisTech, Preventeo et le groupe Afnor ont initié un travail de recherche ayant pour vocation de mieux connaître les relations entre maîtrise de la conformité réglementaire et certification (ISO 9000 et 14 000, OSHAS 18 001, ILO...). Dans ce cadre, le déploiement d'une enquête quantitative menée auprès de préventeurs en entreprise a permis de recueillir des données individuelles précieuses. L'étude a pour objectif de mieux définir les attentes formulées par ces acteurs clé du management de la SST mais également de dresser un état des pratiques et d'y détecter l'existence de besoins implicites naissants.

Franck GUARNIERI
MINES ParisTech
CRC - Centre de recherche sur les Risques et les Crises
rue Claude Daunesse, CS 10207
F- 06904 Sophia Antipolis Cedex

Thomas AUDIFFREN
PREVENTEO
6 rue de l'Abreuvement
F- 06110 Le Cannet

Hakima MIOTTI
Groupe AFNOR
11 rue Francis de Pressensé
F- 93571 La PLaine Saint-Denis Cedex

Jean-Marc RALLO
PREVENTEO
6 rue de l'Abreuvement
F- 06110 Le Cannet

Didier LAGARDE
Groupe AFNOR
11 rue Francis de Pressensé
F- 93571 La PLaine Saint-Denis Cedex

